

La Gazette

DE L'ÎLE-AUX-MOINES



Retour en images



La nuit de la chauve-souris

Quels sont ces animaux qui virevoltent à toute vitesse à la tombée de la nuit ? Les chauves-souris bien sûr ! Une quarantaine d'Îlois s'était rassemblée le 21 mars au soir autour de Matthieu Ménage, un spécialiste des chauves-souris, qui, après une présentation audiovisuelle sur la biologie de ces étranges et utiles animaux, nous a accompagnés sur leur site de chasse, où nous avons pu les voir et les entendre grâce à des capteurs d'ultrasons. Ces animaux se nourrissent d'insectes et plus précisément de moustiques, qui comme vous l'avez peut-être constaté, sont peu nombreux cette année à cause des aléas climatiques. Cela fait notre bonheur, mais pas celui des chauves-souris, qui subissent en ce moment une grave mortalité, particulièrement infantile, par manque de nourriture. Protégeons-les ! Par exemple en laissant des interstices où elles peuvent passer ou se réfugier, dans les parties construites qui ne requièrent pas d'isolation.



Épaves

Le 23 février dernier, une vingtaine d'épaves à quatre roues ont embarqué à bord du Goulphar. Ce navire de 36 mètres de long assure depuis 2017 le transport de fret vers et depuis les îles morbihannaises.

Le travail sur les questions de mobilité continue en mairie pour permettre à chacun-e d'adopter des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements tant personnels que professionnels - quand cela est possible.

Rendez-vous page 7 de votre Gazette pour plus d'informations sur la gestion des épaves. Une nouvelle évacuation de véhicules est prévue début 2025. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie si vous souhaitez vous y inscrire.



L'école Saint-Joseph aux couleurs de l'olympisme

Le 6 juin dernier, les enfants de l'école Saint-Joseph ont vu la flamme olympique ! C'était l'occasion pour eux de présenter un chant, une chorégraphie ainsi que leurs travaux réalisés tout au long de l'année autour des Jeux.

Des séquences pédagogiques ont été mises en place, comme la réalisation d'arts visuels autour de la flamme, la découverte des cinq continents et de leurs arts, ou encore la mise en scène photographique des enfants - au sol sur des dessins réalisés à la craie - représentant des activités sportives présentes aux J.O.

De plus, les primaires ont travaillé la lecture, la poésie et l'histoire en lien avec les Jeux et ont suivi le parcours de la flamme au jour le jour avec leur enseignante. Les travaux de nos sportives et sportifs en herbe ont intégré un projet collectif porté par la Mairie et les associations îloises pour faire rayonner nos savoir-faire et mettre à l'honneur notre population.

L'avenir nous dira si cette journée de juin aura réveillé l'athlète qui sommeille chez nos "memiars" insulaires ...



Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2024, la Mairie de l'Île-aux-Moines a honoré la mémoire d'Alec Cook et Stanley Pyrah, deux pilotes dont l'avion s'est crashé,

le 14 août 1944, dans la baie du Lério. Pour la première fois, un neveu d'Alec Cook, venu de Grande-Bretagne, a pu se recueillir sur la tombe de son oncle. Un cortège composé du secrétaire Général Stéphane Jarlégrand (sous-préfet), du commandant Fabien Dutartre (chef d'escadron de gendarmerie), des pompiers et pompières de l'île, des agent-es et élu-es, habitant-es de la commune et de nombreux enfants ont accompagné notre visiteur britannique dans ce recueillement.

S'en est suivi une visite guidée de l'exposition faite par Jean Yves Reynaud président de l'association Air Mémoire, et le dévoilement de deux nouveaux panneaux. L'un présente le crash survenu près du port, et un second relate les recherches menées sur le sort de l'équipage par un pilote anglais dans les jours et les années qui suivirent l'accident.



Contenance et saveurs de la vie sociale...

Les questionnements, les comportements, les soubresauts du corps social de notre pays n'épargnent pas notre île. Selon nos sensibilités, l'on peut s'en féliciter ou le déplorer. En tous les cas, nous ne pouvons les ignorer tant ils enflamment ou désespèrent.

L'attachement des français à l'échelon communal procède sans doute de sa proximité avec la nécessité d'apporter réponse aux préoccupations de la population. Mais ici, pas plus qu'ailleurs, l'intérêt public n'est l'addition des intérêts individuels. L'antienne « que fait donc la mairie? » n'est pas nouvelle mais a le don d'exaspérer. Notre Gazette semestrielle se veut un témoin de ces réalisations qui donnent contenance et saveur à la vie sociale.

La réalisation de l'adressage est à présent complètement achevée. Chacune de nos voies arbore une plaque aux armes de la commune et nous disposons à la bibliothèque d'un feuillet qui éclaire sur le choix du nom retenu. Nos propriétés sont numérotées, nous ne devrions plus perdre le passage d'un visiteur imprévu. À l'occasion des élections européennes, le changement est entériné par la réalisation de nos cartes d'électeurs.

L'absence de médecin à compter de janvier a créé une forte et compréhensible inquiétude parmi les Îlois permanents. L'offre médicale sur l'île s'articule autour de la présence d'un praticien prescripteur. La « mairie » le sait et s'est employée à rechercher et à favoriser l'installation d'un candidat. C'est chose faite et nous présentons tous nos vœux de réussite au docteur Malaper qui nous a rejoints le 1^{er} mai.

Cette arrivée coïncide avec la signature d'un deuxième contrat local de santé, que chacune des municipalités des îles bretonnes du Ponant a signé avec les représentants de l'État le 30 mai à l'Île-aux-Moines. Il nous permet d'assurer et d'améliorer l'accès et le parcours de soins à chaque Îlois et îlien.

Notre vocation de station balnéaire est souvent illustrée par nos fameuses cabines de plage apparues depuis le début du xx^e siècle. Les effets conjugués de l'âge et des tempêtes de cet hiver les ont mises à mal. Même si certaines d'entre elles auraient pu survivre une saison ou deux, nous avons préféré nous assurer d'une réalisation uniforme et avons été conseillés par l'Architecte des Bâtiments de France en charge de l'île. Leurs couleurs sont plus douces, leur bois et leur peinture sont garantis. Construites sur le domaine public maritime elles engendreront le paiement d'une redevance annuelle à l'État (AOT).

Le semestre prochain nous permettra de mesurer réellement la faisabilité des salles du Prado grâce au retour des appels d'offres lancé en ce début d'été.

Nous continuons l'entretien et la rénovation de notre réseau routier au rythme de nos plans annuels d'investissements. Brouël, les rues des Corsaires et de la Mairie en ont bénéficié en ce début d'année. La bonne nouvelle de l'inscription de l'extension de notre réseau d'assainissement collectif du Rahic au Rudel nous permet de tenter de mesurer les immenses difficultés que nous allons devoir surmonter. Notre calendrier prévisionnel actuel nous permet d'espérer le commencement des travaux au plus tôt fin 2025 et ils pourraient durer, avec les interruptions de l'été 2026, jusqu'à celui de 2027.

La suppression du cuivre se réalisera à la fin de cette année 2024, la solution la plus usitée consiste en une connexion à la fibre dont le réseau couvrira toute l'île. Notre politique de suppression des poteaux électriques et téléphoniques se trouve ralentie par cette nécessité.

En nous appliquant le devoir de mémoire, nous avons décidé de commémorer les événements de la seconde guerre mondiale sur l'île. À l'occasion du 8 mai, nous avons vécu le premier acte de l'hommage aux deux aviateurs britanniques qui se sont abîmés en rade du Lério. La lecture, au cimetière, de la narration de l'évènement par Mia et Philéas, a permis à chacun de communier à ce terrible soir du 14 août 1944. Nous avons partagé cette émotion avec Edward et sa femme qui se recueillaient pour la première fois sur la tombe de leur oncle décédé à trente et un ans. Ce 14 août, nous poursuivrons l'hommage au Lério en installant une stèle à la mémoire de nos deux pilotes.

Nous le réalisons en étant persuadés de la nécessité de se souvenir de la citation de Winston Churchill, *Un homme qui oublie son passé, se condamne à le revivre.*

L'île a eu l'insigne honneur d'être choisie pour accueillir le passage de la flamme olympique ce 6 juin. Nous voulons partager cette reconnaissance avec tous les insulaires des petites îles métropolitaines. Au-delà de la célébration des bienfaits du sport, nous saluons cette volonté de rejoindre tous les hommes dans leurs diversités, en les appelant à se surpasser.

En vivant trois cent-soixante-cinq jours par an sur l'île, l'on n'arrive pas à être blasé de ses paysages, de ses ciels radieux ou menaçants, de ses lumières en permanent mouvement, de la qualité de nos relations de proximité, de fraternité. La période des vacances nous conduit à être beaucoup plus nombreux. Cela nécessite que chacun soit attentif à participer au bien vivre ensemble. Je nous le souhaite.

Le maire, Philippe le Bérigot



Et pourtant, coup de gueule!

Les propos volontairement optimistes, confiants, de cet édit sont parfois bousculés par le constat d'actes imbéciles de vandalisme. Nous avons ainsi découvert l'arrachage et la disparition d'une plaque de rue le week-end qui a suivi sa pose, puis la subtilisation de deux figurines symbolisant les sports olympiques, le bris d'une troisième... Le respect du travail réalisé par les bénévoles

et les agents communaux caractérisent la quasi-totalité de la population. Ne les laissons donc pas être gâchés par quelques comportements déviants qui contribuent à la lassitude et au découragement. Pour l'éviter, ne laissons pas se développer un climat d'impunité qui couvrirait quelques « petits dérapages » sous prétexte « qu'ils pourraient ne pas être si graves » !

Centre de loisirs

L'été arrive avec les activités estivales du centre de loisirs, et, nous l'espérons, sous le soleil qui pour le moment se fait attendre.

En cette période placée sous le signe de l'olympisme, nous aurons à cœur de vous présenter un programme autour du sport. Les stages de voile seront reconduits cette année encore avec 47° Nautik, école de voile de l'agglomération de Vannes. Les vacances de printemps ont connu une belle fréquentation, avec des activités sportives dispensées par Baby'nd Kids Club de Vannes, et des animations nature avec l'Herbier de Kerscot,

mais aussi pêche à pied, château de sable... Nous remercions les bénévoles de l'Herbier qui n'ont pas manqué d'imagination pour occuper les plus jeunes, avec notamment la confection d'épouvantails.

Cette année encore, nous tenterons de proposer des activités éducatives, ludiques, sportives, et qui nous l'espérons feront la joie de tous les enfants.

Bon été à tous. Nous espérons vous voir nombreux salle du Rinville.

La commission Jeunesse



Focus sur le centre communal d'action sociale de l'Île-aux-Moines

Quelles sont ses missions ?

Le centre communal d'action sociale (CCAS) agit sous couvert de la commune de l'Île-aux-Moines. Il est administré par Nadège Boixel, la directrice, et son assistante Marie-Pierre Mérini.

Ses missions consistent à animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il propose des services à destination des familles, des personnes isolées, des personnes en situation de handicap et des seniors.

Comment est-il financé ?

Son financement est assuré par l'octroi d'une subvention communale de 90 000 € et des recettes dégagées par le service du portage et les dons. Le budget 2024 s'élève à 136 629,06 € réparti comme suit :

Dépenses		Recettes	
Secours, aides et subvention EHPAD	5 %	Dons	2 %
Paniers et cadeaux de Noël, remboursement repas EHPAD (portage)	12 %	Subvention communale de 90 000 €	66 %
Salaires de la direction et de son assistante	83 %	Portage des repas et participation de l'EHPAD au salaire de la direction	32 %

Quels sont les services proposés ?

• Action sociale :

- Logements sociaux. Le CCAS accompagne les Îlois dans leurs demandes de logements sociaux. Leur attribution est gérée directement par les bailleurs sociaux (Espacil et Morbihan Habitat)

- Tarification solidaire du réseau Kicéo. Le CCAS étudie les dossiers de demande de tarif solidaire pour le réseau de transport Kicéo conditionné par un quotient familial compris entre 567 € et 670 € - Tarif 20 € /mois*

- Aide alimentaire. L'aide alimentaire est prescrite par le CCAS après étude de la situation sociale, suite à un entretien avec fourniture des justificatifs de ressources et de charges. À l'issue, une fiche d'orientation est remise. Elle est à présenter à l'Épicerie Solidaire du Pays de Vannes.

- Accompagnement social et orientation. Nadège Boixel rencontre, sur rendez-vous, au sein de l'EHPAD (siège du CCAS), les personnes souhaitant un accompagnement. En fonction de l'entretien et des demandes, les personnes sont orientées vers l'assistante sociale de secteur, de l'ENIM ou vers les services de Ty Info Services.

• Gestion des services :

- Le portage des repas. Le CCAS organise la distribution de portage des repas à destination de personnes âgées de 70 et +, en situation de handicap et/ou en sortie d'hospitalisation



Nadège Boixel.



Marie-Pierre Mérini.

(sans condition d'âge) afin de permettre une alimentation variée et équilibrée. La production des repas est effectuée au sein de la cuisine de l'EHPAD par un prestataire extérieur (API Restauration sous contrat de marché public). Le transport est assuré quotidiennement par un agent municipal, dans une valise individuelle dédiée, répondant aux normes sanitaires alimentaires. Le portage des repas en chiffres (exercice 2023) : 1 243 repas servis, 17 bénéficiaires (4 personnes sur liste d'attente), 8 personnes maximum par jour. Tarifs 2024 : tarif social (Ressources < à 1 500 €) 7,50 € par repas, tarif plein (Ressources > à 1 500 €) 10,08 € par repas, + 1 € par jour de forfait transport.

- L'EHPAD Résidence Léon Vinet. La Résidence Léon Vinet, sise 137, rue de l'Église en l'Île-aux-Moines, est un établissement médicalisé d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillant

21 résidents en hébergement permanent. La Résidence Léon Vinet en chiffres : 13 agents et 1 apprentie, 15 femmes et 6 hommes accueillis, 16 Îlois/21 résidents, une moyenne d'âge de 86 ans 6 mois et 22 jours, 1 centenaire, un taux d'occupation de 98,92 % en 2023, un budget de 1 117 919,61 € en 2024, les tarifs 2024 : prix de journée hébergement 65,15 €, ticket modérateur dépendance 8,50 €. Ces ressources proviennent des frais de séjour payés par les résidents, des dotations versées par le Département et l'ARS (Agence Régionale de Santé), des subventions communales et des dons.

Dépenses		Recettes	
Charges structure. Comprend prestation alimentation : 134 500 €, électricité : 33 719 €, participation salaire direction au CCAS : 22 800 €	15 %	Produits financiers, exceptionnels, ou non encaissables	1 %
Charges exploitation. Comprend location : 81 000 €, entretien : 11 000 €, maintenance : 18 838 €	22 %	Autres produits relatifs à l'exploitation, dont subvention CCAS : 25 000 €	4 %
Charges afférentes au personnel	63 %	Produits de la tarification, dont résidents 541 395 €, ARS 367 846 €, Département 135 004 €	95 %

Sans la participation de la commune, ces deux entités ne seraient pas viables et la commune ne pourrait proposer ces actions sociales pour les administrés de l'Île-aux-Moines.

Pour information, un CCAS peut bénéficier de dons, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier de déductions fiscales prévues par la loi.

Pour les particuliers : en vertu de l'article 200 du Code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social ». Le don d'un particulier au CCAS

ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable. Par exemple, si je donne 100 € je pourrai déduire 66 € de mes impôts. L'effort final du don sera de 44 €. Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs [...] » (article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles). Pour les entreprises : conformément au Code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements.

Le formulaire « JE FAIS UN DON AU CCAS » est accessible via le lien sur le site de la mairie :

<https://www.mairie-ileauxmoines.fr/social-solidarite/le-ccas/>

Pour tout renseignement relatif à un accompagnement social



ou pour une inscription à la Résidence Léon Vinet vous pouvez contacter :

Nadège Boixel, la directrice au 02 97 26 37 26 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ou par mail à direction@ehpad-iam.fr.

Plage du Drehen : nouvelles cabines de bain



Avant.

Ça y est ! Notre projet de réfection des cabines de bain est enfin arrivé à son terme. Les 48 anciennes cabines étaient pour une bonne part d'entre elles en très mauvais état. Après des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France et Les Menuiseries de l'Ouest à Landevant nous avons décidé de conserver le bleu et le jaune existant tout en les adoucissant. L'équivalent de 3 cabines sont rouge foncé pour rappeler le commerce qui existait dans les années soixante.

Nous avons également ajouté un hublot en hauteur au niveau de chaque faitage afin de donner une discrète lumière. Les peintures – d'une excellente qualité – bénéficient d'une garantie de 10 ans et les portes d'une fermeture 3 points. Enfin, la toiture est en EPDM, l'une des formes de couverture de toiture les plus durables. Il est également utilisé comme solution d'étanchéité. Nous pouvons donc parier que ces cabines vont elles aussi entrer dans l'imaginaire



Après.

collectif et représentatif de l'Île-aux-Moines. Les activités professionnelles n'ont pas été oubliées : les cabines des écoles de voile Caseneuve Maxi Catamaran et 47° Nautik ont également été réhabilitées ainsi que celle du commerce saisonnier au milieu de la plage. Ce dernier fera l'objet d'un appel à projet cet automne pour une réouverture lors de la saison 2025. Les locations des cabines individuelles ont été pour la grande majorité renouvelées, les contrats étant annuels.

Le coût de cette rénovation est important (170 000 €) du fait de l'insularité, mais aussi car il était important pour la longévité de ces constructions que la construction soit de haute qualité. Il convient donc de remercier le préfet du Morbihan et le sous-préfet de Vannes qui nous ont permis d'obtenir une importante subvention de 60 000 €.

Jacques Bathiat, adjoint

Déchets verts : nouvelles conditions de dépôt

Le site de Penhap est ouvert le lundi de 14 h à 17 h, le jeudi de 9 h 30 à 12 h 30, le vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Ce site – qui n'est pas une déchetterie – n'accueille désormais que du broyat et de la tonte. Il n'est ouvert qu'aux résidents de la commune et aux entreprises présentes toute l'année (liste

disponible en mairie), tout autre dépôt pourra faire l'objet de poursuites.

Les entreprises extérieures à l'île et ne répondant pas aux critères ci-dessus ont interdiction absolue de déposer des déchets et doivent les évacuer vers le continent.

Jacques Bathiat, adjoint

Collectivement, débarrassons-nous des épaves encore existantes

En octobre 2022 nous avons éliminé 117 épaves de bateau et une bonne vingtaine d'automobiles et de scooters en février. Cependant il en reste encore. Les épaves, quelles qu'elles soient, présentent des risques pour l'environnement, et d'autant plus sur un territoire de 3 kilomètres carrés. Notre ambition est d'éliminer toutes celles encore existantes. N'hésitez pas à vous manifester en mairie. Nous avons des formulaires spécifiques et cela vous coûtera moins que si vous devez les éliminer



individuellement. Les prochains départs d'épaves auront lieu début 2025. Merci d'avance.

Jacques Bathiat, adjoint

Stationnement des annexes : rappel

Les annexes de bateaux bénéficiant d'un mouillage autour de l'île peuvent stationner au niveau des cales et ports communaux lorsque l'embarcation dont elles sont annexes est au mouillage. Lors de l'hivernage, elles ne peuvent stationner sur le littoral.

Ces annexes doivent obligatoirement être marquées « AXE » + immatriculation du bateau principal et son nom.

Les embarcations stationnées non marquées feront l'objet d'enlèvements périodiques en fourrière, ainsi que les bateaux abandonnés lors des hivernages. La récupération de ces embarcations mises en fourrière se fera moyennant le paiement de frais hebdomadaires de garde.

Jacques Bathiat, adjoint

La Flamme des Jeux Olympiques de Paris 2024 est passée par l'Île-aux-Moines !

Certains le raconteront plus tard à leurs petits-enfants : le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 a choisi l'Île-aux-Moines pour être la seule île métropolitaine avant de partir vers le Finistère et les départements d'outre-mer. Ce choix a été fait et financé par le conseil Départemental que nous remercions. Cela restera comme un souvenir marquant dans l'histoire collective de notre île.

Le 6 juin, après s'être allumée au niveau de la pointe du Trec'h la flamme est arrivée à 17h05, accueillie par la troupe de Korollerien à la cale de Toulindag sur une vedette de la SNSM, puis, le premier relais est parti sur le chemin côtier du bois d'Amour à la fin duquel eut lieu le deuxième relais au niveau du chemin du bois d'Amour. Elle est ensuite descendue sur



la plage du Drehen en longeant nos nouvelles cabines pour remonter au niveau de la rue du Poste de Douane, troisième relais, pour l'emprunter puis descendre l'escalier vers la rue Benoni Praud, quatrième et dernier relais, et arriver au niveau de la cale du Grand Pont où elle a été éteinte à 17h35 pour se rallumer immédiatement à Vannes.

Même si les nécessaires contraintes de sécurité étaient très importantes, ce fut un grand moment auquel les Îlois et beaucoup de visiteurs ont pu assister. Et, comme nous aimons le faire le plus souvent possible, tout s'est terminé par un dîner îlois avec un plat bien de chez nous : une paëlla géante ! Merci à tous les bénévoles et

aux services techniques pour leur participation.

Jacques Bathiat, adjoint



ARRIVÉE AVEC LA SNSM

Pensez à soutenir les Sauveteuses et les Sauveteurs en Mer !



Elynn, Erwan, Gabin et Annie Pressard.



BOIS D'AMOUR PRIVATISÉ POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Aimy, Peio, Rodrigue, Maëlys, Lou-ann, Marthin, Gabin, Aidan, Catt, Lohan et leurs accompagnatrices : Bénédicte, Lucie, Annie, Marithé et Camille.



LES ÎLOÏSES ACCUEILLENENT LA FLAMME

Michèle, Sylvaine, Isabelle, Anne-Luce, Blanche, Martine, Rowena, Marialou, Cathy.



PLAGE DU DREHEN

Traversée de la plage par le relayeur Jean-Marie Rolland devant des spectatrices et spectateurs ravis.



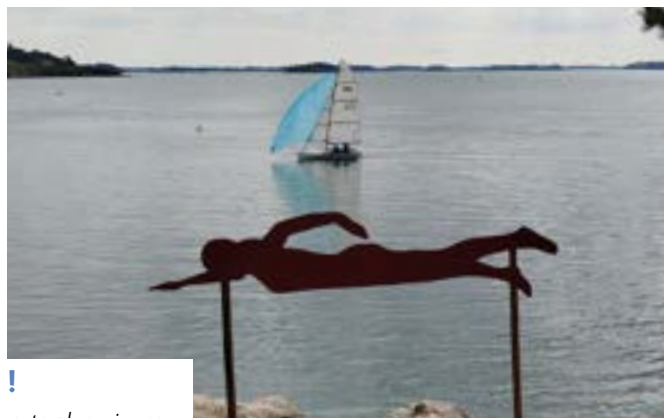
LES RELAYEUSES ET RELAYEURS DE LA FLAMME À L'ÎLE-AUX-MOINES

De gauche à droite : Jean-Marie Rolland, gendarme motard basé à Auray, désigné par le commandant du groupement du Morbihan, qui a participé dernièrement à une épreuve de cross-fit pour l'association Equi-trail, qui soutient les enfants hospitalisés ; Thomas Coville, navigateur professionnel ; Valérie Colas, grande sportive et inspectrice du travail à Vannes ; Olivier Boissard, ingénieur avant-vente chez Samsung Electronic France, basé à Courbevoie ; Sophie Pihan, naturopathe vannetaise et ultra-traileuse ; Chloé Le Gall, responsable de marketing et d'innovation à RATP Dev, triple marathonnienne et triathlète, basée à Landerneau.



HERBIER DE KERSCOT

Les jardinières olympiques.



LA FORME OLYMPIQUE !

Des silhouettes symbolisant les sports olympiques ont été installées par la commune à différents endroits du parcours de la flamme.

Les Stolpersteine

La commune honore ses déportés de la Seconde Guerre Mondiale

Le 14 août prochain nous commémorerons le 80^e anniversaire du crash d'un avion britannique face au port du Lério le 14 août 1944. Ce moment d'émotion, avec les familles des deux aviateurs décédés, sera suivi du dévoilement au même port du Lério de cinq « Stolpersteine ». Ces pavés de la mémoire permettront d'assurer dans notre mémoire collective le souvenir de cinq habitants de l'Île-aux-Moines ayant été déportés par l'occupant nazi avec l'aide de la police de Vichy. Trois d'entre eux ont été assassinés à Auschwitz et à Dautmergen et deux ont pu revenir chez eux, chez nous.

Il s'agit de :

- Isidore Cohen, né en 1896, arrêté à l'Île-aux-Moines et évadé le 2 septembre 1944, qui a ensuite été un des grands animateurs du comité des fêtes et du club de football de la commune.
- Lise Kwass, née en 1876, arrêtée à l'Île-aux-Moines et assassinée le 28 juin 1943, qui était la grand-mère d'Irène Kwass, bien connue des Îlois et décédée en 2023.
- Violette Kwass, née en 1902, arrêtée à l'Île-aux-Moines et évadée en 1943 du camp de Drancy, qui était la maman d'Irène et a tenu un commerce dans le bourg.
- Aimé Le Bouler, né en 1910 à l'Île-aux-Moines, arrêté à Lyon et assassiné à Dautmergen. Originaire de l'île, Aimé était le papa de Laurette et un résistant, sous-lieutenant des Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur, mort pour la France.
- Henri Marx, né en 1897, réfugié et arrêté à l'Île-aux-Moines et assassiné à Auschwitz le 23 juillet 1943. Né à Calais Henri Marx était l'oncle de Paul Marx, lequel nous a suggéré la pose de ces pavés.

Nous vous espérons nombreux à cette cérémonie qui tient à cœur à beaucoup parmi nous.

L'artiste allemand Gunter Demnig commémore le souvenir des victimes du nazisme par l'installation de plaques en laiton sur des pavés à l'endroit où ces personnes ont vécu. Il y a désormais des « Stolpersteine », littéralement « pierres d'achoppement », dans plus de 1 200 endroits en Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Finlande, France, Italie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

Gunter Demnig cite le Talmud qui dit que « une personne n'est oubliée que lorsque son nom est oublié ». Ces pavés de la mémoire rappellent, à l'endroit où ils sont installés, la mémoire des personnes qui ont pu y vivre tout ou partie de leur vie. Le texte des pavés commence par « X HABITAIT L'ÎLE-AUX-MOINES »... Un pavé. Un nom. Une personne. Les cérémonies du 14 août débiteront à 10 h 30.

Jacques Bathiat, adjoint



Réfection de la Cale du Goret

La tempête Ciaran qui a sévi sur la France fin octobre 2023 n'a pas épargné la Bretagne avec 207 km/h enregistrés sur la pointe du Raz. Bien qu'un peu abritée dans le Golfe, l'Île-aux-Moines en a souffert également violemment. Un nombre important d'arbres a été déraciné, et la cale du Goret, exposée plein ouest, a été sérieusement « éborgnée » sur tribord.

C'est la société Marc SA de Lorient qui a été mandatée pour la remettre en état, dirigée sur place par le maître d'ouvrage Pascal Hamon. Ce travail compliqué fut entrepris en février dernier sur un bon mois, en jouant - comme dans le jeu du chat et de la souris - avec les marées. Le temps de travail était divisé en deux parties : celui de la préparation à terre, avec un important matériel lourd nécessaire à la manutention de pierres de 200 kg, et celui entrepris sur la cale elle-même. L'intervention n'était possible que deux heures avant, et deux heures après la basse mer. Pour la bonne tenue de cet ouvrage d'art, un ferrailage ainsi que la pose de tiges d'acier inox, noyés dans une résine marine et du béton ont été nécessaires.



Le parement des grosses pierres extérieures et celles qui marquent les angles doit être solidaire du milieu (le ventre) de la cale pour éviter l'éventrement. Opération terminée, moyennant une enveloppe budgétaire de 100 000 €.

Daniel Gilles

Sur le sentier côtier

Plusieurs travaux ont été menés afin de sécuriser ou restaurer certains tronçons. À la « maison blanche », la digue effondrée suite à la tempête Ciaran a été remontée, permettant de nouveau le passage des piétons. Au Gazolven, un garde-corps a été installé sur ce tronçon où l'érosion a rendu la falaise particulièrement abrupte et fragile. Les travaux permettent désormais un passage sécurisé pour plusieurs années. Ces deux chantiers ont été réalisés avec le concours financier du Département. Enfin, au bois d'Amour, un monofil sur potelets a été posé par les services techniques en remplacement des ganivelles en place. L'objectif ici est de canaliser les promeneurs traversant des zones à protéger ou dangereuses.



Sur les terrains du Conservatoire du littoral

Sur les prairies du Naudeux, la restauration des clôtures s'est poursuivie, nécessitant parfois l'usage d'un broyeur forestier pour dégager la zone de travail. À Penhap, le

chemin menant au dolmen depuis le sentier côtier a été équipé de traverses en guise de marches afin de limiter l'érosion à l'œuvre sur ce tronçon.



Le garde littoral, Julien Leperlier

Urbanisme

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
23Y0015	SARL Les petits cailloux	Bâtiment artisanal	ZA du Grégan	11/01/2024
23Y0016	Luco et Bataller	Bâtiment artisanal	ZA du Grégan	29/01/2024
23Y0017	Benoit Dominique	Agrandissement de la terrasse	Chemin de la Grimpette	29/12/2023
22Y0017 M02	Harit Pauline	Suppression bardage, mur enceinte terrasse, pergolas et ajout conduit évacuation fumées	Impasse Vignerou-Larosa	07/02/2024
23Y018	De Kerros Gaëtan	Extension maison	Venelle André Dalido	14/05/2024
23Y0019	Gailhardou Marc et Sophia	Abri de jardin et terrasse	Route de la pointe du Trec'h	11/03/2024
24Y001	Vermynck Camille	Rénovation maison	Route du Dolmen	13/05/2024
24Y0003	Luco Matthieu et Sonia	Maison individuelle	Rue du Naudeux	22/05/2024
22Y0010 T01	Stuck Hanspeter	Maison individuelle	Allée des chantiers Beg Moussir	27/02/2024
24Y0004	Joguet Armand	Maison individuelle	Route du Bas	26/04/2024
24Y005	SCI Ker Izella	Maison individuelle	Impasse Vignerou-Larosa	16/05/2024
21Y0001 M02	Briel Guillaume Baucher Estelle	Fermeture bardage	Rue Er Meliner	02/04/2024
24Y006	Perrot Pascal	Maison individuelle	Rue du Toulpry	25/05/2024

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
23Y0028	SCI Draft	Création d'un portail	Route de la pointe de Brouël	07/12/2023
23Y0035	Rousseau Thierry	Abattage d'arbres	Chemin du bois d'Amour	12/12/2023
23Y0037	Harlet Patrice	Abri de jardin	Rue de l'éternité	06/12/2023
23Y0038	Sarny Hélène	Abattage d'arbres	Chemin de la Pierre Noire	04/12/2023
23Y0043	Thomas Caroline	Abattage d'arbres	Rue du Petit pont	10/01/2024
23Y0044	Melchior Bertrand	Création de 2 velux	Rue du Naudeux	19/12/2023
23Y0046	Mérini Ronan	Création de 4 châssis de toit	Rue Er Meliner	08/12/2023
23Y0050	Humbert Astrid	Rénovation longère	Kergonan	21/03/2024
23Y0048	Landais Henri-Pierre	Terrasse	Rue du Verger	12/03/2024
23Y0051	Martin-Chauffier Gilles	Petite fenêtre en pignon	Rue Yvon Cadet	08/12/2023
23Y0052	Feutrie Raoul Circuit court energie	Centrale photovoltaïque	Rue Benoni Praud	26/12/2023
23Y0053	Faisy Fabien	Abri de jardin	Rue de Brouëlic	09/01/2024
23Y0055	Luco Matthieu et Sonia	Division de parcelle	Rue du Naudeux	12/02/2024
23Y0058	Mary Boat Trip	Création d'une trappe extérieure	Rue du commerce	13/02/2024
24Y0001	Lethu Jacques-François	Portail et clôture	Rue Benoni Praud	21/03/2024
24Y003	Camenen Yann	Centrale photovoltaïque	Chemin de Beg Moussir	13/02/2024
24Y008	Payen Marie-Laure	Garage	Rue de Kerscot	25/01/2024
24Y009	Boutin Olivier	Abri de jardin	Route du Dolmen	22/04/2024
24Y0010	Caillet Bruno	Rénovation pignon	Ruelle des Chaumières	19/03/2024
24Y0011	Le Pluart Jean-Luc	Agrandissement	Route du Dolmen	19/03/2024
24Y0012	Ehrenstrom Marc	Division terrain	Rue de la mairie	29/03/2024
24Y0013	Agostini Nacera	Châssis de toit, marquise et aménagement de combles	Ruelle de l'Ancienne Poste	28/03/2024
24Y0014	Agostini Nacera	Remplacement ouvertures et abri de jardin	Ruelle de l'Ancienne Poste	19/03/2024
24Y0015	Bailly Jean-Paul	Garage	Impasse Bellevue	08/04/2024
24Y0019	Chantrel Fabien	Muret en pierre Portillon	Route de la pointe de Brouël	22/04/2024
24Y0020	Tessier Philippe	Abri à vélos	Rue Er Meliner	14/05/2024
24Y0021	Benech Alexandre	Abri de jardin	Impasse de la Montagne	12/04/2024
24Y0022	Guy Nicolas	Agrandissement et extension	Rue de l'Église	10/04/2024
24Y0023	Sarl Izelux	Centrale photovoltaïque	ZA Grégan	15/05/2024
24Y0024	Lassaube Benjamin	Centrale photovoltaïque	Route de la pointe de Brouël	08/05/2024
24Y0027	Oliéro Guy et Isabelle	Ouverture d'une porte fenêtre	Route du Gazolven	19/04/2024
24Y0032	Morbihan Habitat	Mise aux normes	Place du Marché	23/05/2024
24Y0033	Rosignol Antoine	Rehaussement du toit, modifications des ouvertures	Rue de l'Église	15/05/2024
24Y0034	Luco Catherine	Terrasse	Rue Holavre	15/05/2024
24Y0035	Beaufrand Dominique	Garage	Route de la pointe de Brouël	17/05/2024
24Y0036	Commune de l'Île-aux-Moines	Cabines de plage	Le Drehan	15/05/2024
24Y0037	Laur Odile	Couverture de cheminée	Route de la pointe du Trec'h	16/05/2024

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse terrain	Accordé le
23Y003	Perrot Pascal	Abri de jardin	Rue du Toulpry	30/01/2024

APEL

École Saint-Joseph : un semestre vibrant ponctué de festivités et de projets prometteurs

L'école Saint-Joseph a récemment vécu un semestre riche en événements et en initiatives nouvelles, marquant un chapitre stimulant dans son histoire éducative. Ce récit revient sur ces moments forts et plonge dans les projets prometteurs qui façonnent l'avenir de cette institution dynamique.

Récapitulatif des événements :

Loto et Bric-à-Brac : ce semestre a débuté en février par un loto qui était aussi attendu qu'animé, suivi d'un sympathique et matinal bric-à-brac le 14 avril dernier. Ils ont réuni les Îlois autour de la communauté scolaire dans une ambiance conviviale.

Passage de la Flamme Olympique : l'école s'est préparée avec excitation pour accueillir le passage de la flamme olympique, un événement qui a rallumé la passion sportive au sein de l'établissement.

Investissements à venir :

Grâce aux bénéfices des événements et à la subvention de la commune, et toujours en vue d'enrichir l'expérience éducative, l'APEL va investir dans l'achat de nouveaux jeux et matériel sportif,

ainsi que dans le renouvellement de son équipement informatique pour offrir des outils modernes aux élèves.

De plus, des motifs artistiques seront bientôt ajoutés à la cour de récréation, offrant un environnement stimulant et créatif pour les élèves.

Nouveau :

Une initiative passionnante a pris racine à l'école grâce à Gaspard et à sa famille. Ils ont partagé pendant quelques semaines leur expertise en yoga avec les élèves, offrant ainsi une opportunité de bien-être et de relaxation au sein de l'établissement. Nous les remercions chaleureusement et leur souhaitons bonne continuation dans leurs nouvelles aventures, puisqu'ils ont quitté l'île au début du mois d'avril.

L'APEL envisage d'organiser une journée à l'Île d'Arz pour visiter la ferme, les ruches, et pourquoi pas rencontrer les autres élèves.

Départ de Camille :

L'école dit également au revoir à Camille, qui, en tant qu'ATSEM, a contribué pendant 17 ans à l'épanouissement de nos enfants et a assisté Bénédicte

avec disponibilité et créativité. Son dévouement et son engagement ont laissé une empreinte indélébile dans les cœurs et les esprits des parents qui lui souhaitent le meilleur pour ses futurs projets. Elle est remplacée par Élise Daniel, qui a d'ores et déjà commencé à prendre ses marques à l'école. Nous lui souhaitons également le meilleur pour la prochaine rentrée. Un défi qu'elle relèvera avec succès !

Alors que l'École Saint-Joseph célèbre un semestre dynamique ponctué de festivités et de projets innovants, elle continue de rester fidèle à sa mission d'offrir un environnement éducatif enrichissant et stimulant pour tous ses élèves. Avec un mélange dynamique d'événements, d'initiatives nouvelles et de projets à venir, l'école reste un phare de savoir et de communauté, guidant ses étudiants vers un avenir prometteur.

Contact

Élodie Créquer, présidente
apelstjoseph56@gmail.com
<https://saintjosephiam.fr>



L'îlot P'tits Mouss



Jade et Nina.



Naël.

C'est une fin d'année qui se passe plutôt bien à la MAM.

Nous avons eu de nouveaux arrivants : Manna, Jonas, Enzo et Léon. Ils et elle occupent bien les journées de nos assistantes maternelles Élisabeth et Maïna. Sans oublier les « anciens » très à l'aise dans leur environnement : le duo de choc Nina & Jade accompagnées de Naël, arrivé cet hiver, qui va doucement mais sûrement prendre ses marques.

Nous avons accueilli une nouvelle assistante maternelle, Isabelle Durand,

qui a déjà fait des remplacements l'année dernière. Elle sera le relais d'Élisabeth et Maïna pour les mercredis et samedis pendant l'année scolaire et fera les remplacements pendant leurs congés. Ce qui nous permet d'avoir une MAM ouverte toute l'année, même le samedi, ce qui est une chance puisque nombre d'entre nous sommes commerçants.

Pour les festivités, le loto du 25 février dernier à la salle polyvalente a été un franc succès, merci à tous d'être venus.

Nous avons passé un bon moment plus ou moins chanceux pour certains. On recommencera l'année prochaine ! J'espère que vous aurez été nombreux à assister au spectacle des enfants de l'école le samedi 29 juin sur la place du marché, suivi du repas marquant l'arrivée des vacances d'été.

Contact
Mathilde Vermynck, présidente
06 21 68 98 71

LALVI, Les Amis de Léon Vinet



LALVI a entamé sa deuxième année d'existence.

Grâce à vos cotisations et vos dons, nous avons pu contribuer à améliorer le quotidien des résidents de l'EHPAD.

Nous avons pu financer des sorties dans les cafés du bourg, une sortie au loto organisé par la MAM et l'APEL ; nous cofinançons avec l'EHPAD la venue d'une conférencière qui nous présentera en octobre une conférence gourmande (avec dégustation) sur Nos Desserts ; nous avons offert aux résidents des nouvelles décorations de Noël, des films en DVD, un abonnement à une plate-forme qui diffuse des films et des documentaires adaptés à leur goût, des accessoires pour Mardi gras, des accessoires pour bricoler

et d'autres petites choses qui améliorent leur quotidien comme des bouillottes sèches pour apaiser les douleurs.

Nous avons toujours des projets qui demandent un soutien financier. Par exemple, l'achat d'une enceinte amplifiée avec micros pour rendre les karaokés plus festifs et les causeries et les présentations plus audibles. Nous aimerions également faire venir plus régulièrement des intervenants professionnels (conférenciers, musiciens).

C'est pourquoi nous avons grand besoin de votre contribution. Nous sommes très reconnaissants pour votre soutien.

L'association a pour but également de fédérer un groupe de bénévoles auxquels nous pourrions faire appel ponctuellement pour nous accompagner en balade

ou participer à des activités au sein de la résidence. Si vous souhaitez proposer votre participation, contactez Charlotte, elle vous expliquera plus en détail.

Toutes vos propositions sont les bienvenues.

Et vous l'aurez compris, nous comptons sur vos dons et adhésions (10 € l'année) ! Nous espérons vraiment pouvoir grâce à cette association, alimenter une dynamique d'échange et surtout de joie entre les murs de l'EHPAD.

LALVI vous souhaite de passer un été épanouissant. À très bientôt !

Contact
Charlotte Montoriol
06 84 00 25 34
lalvi56780@gmail.com
Facebook : @LALVI

Easylang

Vous hésitez à venir nous rejoindre pourtant vous connaissez au moins déjà 30 mots en anglais :

Business, un best of, un loser, un come-back, cool, un scoop, un crash, un sponsor, un dealer, en live, une team, vintage, un must have, cash, un listing, un challenge, je suis overbooké, customiser, une deadline, être borderline, faire le buzz, un pitch, un burn-out, booster, un casting, le dress code pour un événement, punshline,

un best-seller, un moodboard, un coach, un mail...

Alors n'hésitez pas, venez parfaire votre anglais dans une ambiance chaleureuse, bienveillante et joyeuse.

De même, les cours d'espagnol sont aussi très dynamiques et font rayonner le soleil dans vos jeudis...

RDV pour les séances d'anglais le mardi de 18h à 19h30, et pour les cours d'espagnol le jeudi de 18h à 19h30 au Rinville.



Contact

Patrice Tattevin, président
06 87 58 21 76
Christine Potts, professeure d'anglais
06 80 53 62 00

Izen'arts

L'art et le bien-être

Nous avons pu proposer cette année aux jeunes ados de l'île qui le désiraient un atelier théâtre grâce à Valérie Fruaut.

Cette activité s'est terminée par une représentation, ouverte au cercle familial. Ce fut une jolie expérience pour les jeunes participants de découvrir cet art et de se découvrir à travers lui.

Sous l'impulsion de Marine Montoriol, Alizée Burban et Maël Le Bot pour l'Île-aux-Moines et de Léa Alletz et Hugo Robert pour l'Île-d'Arz, le premier pique-nique Inter-Îles a eu lieu dimanche 2 juin à Brouël.

Izen'arts et l'Association Sportive de l'Île-d'Arz ont encadré ce premier événement, qui a réuni 40 îledaraises et îledarais et quelques 150 îloises et îlois. Au programme : barbecues en libre-service, tournoi de palets, jeux en bois



Premier pique-nique Inter-Îles à l'Île-aux-Moines.

pour les enfants, buvette et présence des artisans, agriculteurs et ostréiculteurs des deux îles avec leurs produits.

Le prochain rendez-vous aura lieu à l'Île d'Arz. Nous reviendrons vers vous au printemps 2025 pour organiser les inscriptions et le transport.

Activités qui vous attendent à la rentrée 2024

- 2 cours de yoga adulte, les samedis (hors vacances) : 9h30-11h puis 11h15-12h45 ;
- 2 cours de guitare adulte, 2 niveaux ;

- Atelier théâtre sous réserve qu'il y ait assez d'inscrits ;

- Atelier de couture : Nouch, notre intervenante en couture part vers des nouvelles aventures mais nous envisageons de maintenir des ateliers réguliers (1 à 2 fois par mois) pour que vous puissiez vous retrouver autour de cette activité. N'hésitez pas à vous inscrire.

Activités que nous espérons à venir :

- Session de yoga / éveil musical pour les plus jeunes de 2 à 6 ans ;
 - Stage de yoga / méditation ;
 - Initiation aux massages ;
- Bel été à toutes et tous et prenez soin de vous.

Contact

Izen'arts
06 82 66 55 58 (Marine)
izenarts56@gmail.com

Association Korollerien Izenah

La saison 2024 est repartie avec les entraînements hebdomadaires le jeudi à 17h45, avis aux amateurs !

Le 6 juin, c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons accompagné le passage de la flamme olympique sur notre île, un beau moment qui restera marquant.

Le dimanche 28 juillet, comme de cou-



tume, nous participerons à l'animation de la Fête de la Mer à la pointe du Trec'h, venez nombreux y passer

un bon moment... Et pour terminer, notre spectacle de fin d'année aura lieu le samedi 30 novembre à la salle polyvalente, date à retenir !
Bel été à tous !

Contact

Yanne Riguidel, présidente
06 88 77 52 93

Kin-ball

Cette nouvelle saison touche à sa fin.

Les Requins dans la catégorie U17 (13-17 ans) se placent 5^{ème} et 8^{ème} malgré leur jeune expérience dans cette catégorie, ce qui est de bon augure pour la saison prochaine.

Certains d'entre eux devraient participer comme l'an passé à une semaine de stage de Kinball encadré par le staff de l'équipe de France : super chance !

L'année des U13 est un peu plus en pointillés par manque d'inscrits : **Avis aux jeunes, âgés de 8 ans et plus !**

Un grand merci aux parents investis et qui accompagnent leurs enfants lors des déplacements.

Un grand merci à Xavier et Lupin pour leur investissement : ils ont entraîné et coaché les jeunes toute l'année, en plus de leurs activités professionnelles ou scolaires. Nos jeunes ont de la chance de les avoir à leurs côtés.

Bel été à tous et rendez-vous en septembre ! « IZENAH ! »



Contact

Armand Plessis, manager KCI
06 07 84 99 52

Gymnastique féminine

1974-2024

L'association de gymnastique féminine de l'Île-aux-Moines fêtera ses 50 ans le mercredi 3 juillet après le dernier cours de gymnastique de l'année.

Nous serons heureuses de partager un moment convivial avec les « Pionnières » de cette association dynamique.

Pour poursuivre cette aventure n'hésitez pas à nous rejoindre à un, deux ou même les trois cours.

- Le lundi 15 h / 16 h : gym douce ;
- Le mardi 10 h / 11 h : gym d'entretien et renforcement musculaire ;
- Le mercredi 18 h / 19 h : gymnastique dynamique et fitness.



Contact

Marie-Anne Lemétais, présidente
06 80 65 76 34

L'Association Pour un Sinago Îlois

Le Sinago a rejoint son mouillage et comme vous l'avez remarqué s'est refait une beauté.

Il a passé l'hiver au chantier du Guip pour des réparations devenues nécessaires. En effet, malgré les soins apportés depuis 34 ans par les équipiers, le *Crialéis* vieillit. Nous tenons à remercier la Mairie qui a généreusement octroyé une subvention ainsi que les particuliers qui ont adhéré et/ou fait un don pour participer à cette dépense exceptionnelle. Vous pouvez toujours adhérer ou faire un don sur le site internet pour aider l'association à faire face à ces travaux et à son entretien annuel. Les dons



sont accompagnés de contreparties exclusives dont une reproduction numérotée (1 à 30) et signée par Jean-Pierre Arcile. Notre équipe s'étouffe, nous sommes maintenant plus d'une douzaine d'équipiers, en majorité des Îlois et nous sommes prêts à accueillir de nouveaux passionnés pour que l'on

voie le *Crialéis* sillonner les eaux du Golfe tout au long de la saison.

Nous sommes présents sur le marché du mardi en juillet et août pour proposer des sorties à la journée ou à la 1/2 journée en Sinago avec la possibilité de privatiser le *Crialéis*, des cours de godille qui se déroulent à la cale du Petit Pont et une séance de matelotage hebdomadaire. Visitez notre site !

Contact

Gilles Cohen, président
06 70 07 08 42
contact@sinago-crialeis.bzh
www.sinago-crialeis.bzh

Jeunesse et Marine

Dès 7 ans, découvrir le Golfe en naviguant !

Au sud de l'île, à côté du dolmen de Penhap, l'association Jeunesse et Marine accueille tous les étés en stage de voile les enfants de 7 à 12 ans.

Pour Jeunesse et Marine, la voile est un moyen extraordinaire de faire découvrir aux jeunes des valeurs essentielles pour les aider à grandir : le sens du collectif, à travers la vie en équipage, l'autonomie, le respect des autres et de son environnement...

Les stages sont animés par d'anciens stagiaires, devenus moniteurs de voile,

animateurs, directeurs de centre, responsables nautiques, au féminin comme au masculin !

Elles et ils ont en commun leur passion pour la voile, leur connaissance du Golfe et leur envie de partager et de transmettre aux nouvelles générations. Même si la majorité des stagiaires vient de toute la France et parfois de plus loin pour une semaine d'Optimist, de catamaran ou de voilier traditionnel, les stages sont aussi ouverts en externat. Si votre enfant séjourne sur l'île pendant



l'été et s'intéresse à la voile, contactez-nous, nous vous renseignerons avec plaisir !

Contact

Marine Le Roy,
responsable opérationnelle
01 53 58 30 70
inscription@jem.asso.fr
www.jeunesse-et-marine.org
Instagram : jeunesseetmarine

Théâtre du Caillou

Au revoir Joël

La Compagnie du Caillou est triste : un acteur, un ami a quitté la scène... Joël va beaucoup nous manquer. L'esprit vif, toujours à la recherche de textes et de perfection. Nous l'honorons en jouant des pièces en accord avec sa sensibilité. Lors de chaque représentation, nous penserons à lui.

Cet été

Nous ouvrirons le Festival Théâtre en herbe avec une pièce de Jean-Michel Ribes et Roland Topor : *Bataille Navale*. Une comédie en 1 acte où deux naufragés luttent non seulement contre les éléments mais aussi contre leurs préjugés, provoquant des situations burlesques et absurdes. Catherine Jégout et Béatrice Mabit vont donc régler leurs

comptes sur un radeau de fortune et déclencher, nous l'espérons, l'hilarité du public !

Une autre pièce *David et Edouard* de Lionel Goldstein sera lue par Yves Taveau et André Lauer dans un jardin. Une œuvre intelligente et originale qui explore la toile complexe du mariage et de l'amitié fidèle, avec ses secrets et ses mensonges. Un spectacle plein d'humour et d'émotion !

En Projet

Dans *La nostalgie des blattes* de Pierre Notte, Anne-Marie Jégo et Marie Talhouarne seront deux vieilles femmes, exposées en vitrine comme deux survivantes d'un monde perdu ! Plus de poussière, plus de microbes, plus



d'insectes ou autres cloportes ! Dans ce monde aseptisé, il va leur falloir beaucoup d'imagination. Nous sommes au début du travail de lecture et de réflexion sur la mise en scène. Nous espérons pouvoir vous présenter ce spectacle en automne. Cher public, nous attendons avec impatience de vous retrouver !

Contact

Marina Didier, présidente
06 86 77 54 82
marina.didier@club.fr

Passeurs de films

6^{ème} édition du festival *Passeurs de Films* à l'Île-aux-Moines les 2, 3 et 4 août 2024

Ne manquez pas cet été le 6^{ème} festival *Passeurs de Films* ! Trois soirées festives, qui commencent en musique de films avec le groupe Aix'tra quartet, et se poursuivent sous les étoiles à la nuit tombée, dans le parc du château du Guéric, par des projections sur écran géant, de longs-métrages en avant-première, en présence de cinéastes prestigieux. Dans la journée,



rencontres avec les cinéastes invité.e.s. Nouveauté cet été ! Pour la première fois, nous vous accueillerons sous un chapiteau d'une capacité de 120 personnes, pour une projection quotidienne en fin de journée, pendant la durée du festival.

◀ Festival 2023 - Projection de *Anatomie d'une chute* de Justine Triet. De nombreux prix en 2023 et 2024.

Passeurs de Films c'est aussi, de juillet à septembre, une exposition de photographies de cinéma signées Alain Adler, à découvrir dans les ruelles de l'Île-aux-Moines.

Passeurs de Films : un festival pour tous les amoureux du cinéma !

Notre site internet vous tiendra informé-e-s de l'évolution de la programmation.

Contact

Juliette Welfling, présidente
06 07 57 93 17
passeursdefilms@gmail.com
www.passeursdefilms.fr

Escales Musicales

Une île et plus qu'une île

On sait, on apprend, que c'est différent, on l'approche comme un autre continent dont on peut parcourir les rivages en un jour, on y vit, on y fait escale, on est touché par ses habitants, on se sent d'ici même venu d'ailleurs, tout est visages et paysages, la musique se voit et s'entend. La mer, le vent, les voix.

La saveur d'un parcours fait d'émotions Les Escales musicales fêteront leur 30^{ème} anniversaire lors du deuxième concert de l'été, une occasion de rassembler tous ceux qui ont contribué au succès de ce festival, de les remercier, et de s'engager vers de nouveaux projets capables de mobiliser Îlois et îliens. La culture est un partage, ne peut que s'enrichir de la



multiplicité et de la diversification des propositions dans tous ses domaines, peut aussi évoluer vers une convergence de goûts, d'intérêts et de pratiques.

Le programme de cette nouvelle saison

Le 19 juillet : *La nuit transfigurée* d'Arnold Schoenberg et deux œuvres en écho de Graziane Finzi par le sextuor Des Équilibres, sélectionné pour les

Victoires de la musique 2024, catégorie disque.

Le 7 août : *Sonate* d'Edvard Grieg, *Consolation n° 3* de Liszt, *Sonate* de Sergueï Rachmaninov par Raphaël Chrétien, violoncelliste, récompensé par un Choc Classica pour son dernier disque, et Maciej

Pikulski, pianiste.

Le 17 août : *Le Jour m'étonne*, suite de chants a cappella par l'ensemble Mikrokosmos.

Le 27 octobre : chants sacrés et populaires de l'Est et autres pays par l'ensemble Nova Voce du pays vannetais.

Contact

Hervé Gautier, président
06 08 89 94 95 ou 06 83 27 73 90
www.escalesmusicales.fr

Les Jardins Partagés du Caillou

L'abondance de pluie en ce début d'année ne fait pas le bonheur de tous!

Au potager du caillou, au contraire, cette pluie est bénéfique. La terre est humide en profondeur, bien paillée, elle sera plus longue à s'assécher en cas de canicule.

Mais nous avons eu aussi notre lot de désagréments avec les aléas climatiques : la tempête de fin d'année nous a fait envoler notre petite serre, nous avons dû la remplacer par une plus conséquente et plus solide, ce qui nous permet de préparer des nombreux semis qui sont protégés des frimas et des appétits voraces des pigeons, limaces et autres hôtes de notre potager. Nous avons aussi réaménagé les anciens bacs devenus fragiles et peu productifs par un bac de 9 m² d'un seul tenant avec une profondeur importante qui nous permettra un travail plus aisé de nettoyage et de récolte.

Pour la première fois cette année nous

avons été acceptés par le CRBA* de Lyon, comme jardin adoptant de semences. Cela consiste à recevoir du conservatoire des semences de légumes anciens pour la préservation variétale, de les semer, de photographier l'évolution du légume dans son cycle et de rendre en fin d'expérience, les informations et une partie des semences récoltées.

Nous étoffons donc nos plantations avec des variétés oubliées ou peu connues aux côtés de nos habituelles tomates, pommes de terre et autres cucurbitacées, qui dans une grande proportion, sont issues de nos semences récoltées les années précédentes dans le potager. Nous réussissons petit à petit à être autonomes et moins dépenser en achat de graines.

Nous sommes toujours friands de nouvelles idées, de conseils, ou d'expériences, et nous pouvons aussi en donner à tous ceux qui veulent partager une heure, un après-midi avec nous ou nous



soutenir avec une adhésion pour embellir, enrichir notre petit lopin de terre.

Venez nous voir, venez visiter ce Jardin Partagé du Caillou... Nous avons maintenant une vraie adresse !!! : 7, impasse du Jardin.

*Crba : Centre de Ressources de Botanique Appliqué

Contact

jardinsducaillou@hotmail.com

L'herbier de Kerscot

Ses nouvelles réalisations

- C**hantier des lycéens de Kerplouz. Ils étaient 31 élèves de 2nde professionnelle avec leurs professeurs. Ils ont passé la journée du 4 avril à l'Herbier pour faire de nouveaux aménagements.
- O**uverture des ateliers de beauté naturelle : fabrication de soins bio pour le visage, les mains... avec les plantes récoltées au jardin, sur les conseils d'Alice, l'herboriste de l'Herbier.
- Q**uestionnement sur la bentonite, une argile qui gonfle au contact de l'eau. Les grains répandus au fond d'un bassin forment une étanchéité à la façon d'une bâche. Réussira-t-on à créer une zone humide à l'Herbier ?
- U**tilisation des graines de fleurs récoltées au jardin pour fabriquer les bombes à graines vendues sur le marché.
- E**pouvantails créés avec les enfants du centre de loisirs pendant les vacances de printemps.
- L**ancement des semis de légumes et de fleurs par les enfants dans les carrés jardinés de l'Herbier.
- I**nstallation d'un muret de pierres sèches orné de plantes par les lycéens de Kerplouz.
- C**onstruction d'un hibernaculum, sorte d'igloo en pierres sèches, qui sert de refuge aux lézards.
- O**uverture d'un parcours de motricité avec des bûches de différentes tailles provenant des arbres tronçonnés pendant l'hiver.
- T**ronçonnage du grand cupressus et des mimosas bordant le terrain, abattus cet hiver par les tempêtes.



Contact

Odile Thiéart : 06 20 37 22 51
 lherbierdekerscot@gmail.com
 Site : www.lherbierdekerscot.fr
 Instagram : lherbierdekerscot

AMPP Bourus

Tailler, ou ne pas tailler

Un pommier de moins, c'est le bilan des intempéries hivernales au verger de Penhap. Une perte relativement minime, il n'était pas dans sa plus grande forme. L'association se fera un plaisir de replanter un petit nouveau à l'automne prochain !

Outre l'entretien du verger nous avons profité de l'hiver pour apprendre à tailler, mais aussi à ne pas tailler, grâce à l'intervention de Jérémy Sergent de la pépinière Almaty du Bono. Ses bons conseils nous ont permis de nous atteler à la tâche sur une quinzaine de pommiers. Nous poursuivrons cette activité l'hiver prochain.

Nous avons aussi proposé un atelier greffes. Apprendre à greffer et transmettre ces greffons pour permettre la multiplication des espèces rares ou simplement conserver le goût des pommiers de notre enfance. Nous espérons que les essais des participants ont été concluants. Sinon, rendez-vous dans un an pour recommencer.



*Pour conserver
 ou reproduire les arbres
 de votre enfance, venez
 apprendre le greffage.*

Côté production, le cidre de cette année est encore une fois très réussi. Nous avons aussi réservé une partie de la récolte à la fabrication de vinaigre de cidre que vous pourrez retrouver en vente sur le stand de Bourus au marché cet été.

Comme chaque année, nous vous avons donné rendez-vous dimanche 12 mai pour participer au concours de peinture de Couleurs de Bretagne, et admirer les créations à la salle annexe de la mairie.

Contact

Marine Brunet, présidente
 verger.penhap@gmail.com
 Facebook : @bourusampp

Le Trech 2050

L'association Le Trech 2020 devenue Le Trech 2050 est repartie pour 30 ans !

Avec son nouveau nom, l'association Le Trech 2050 (anciennement Le Trech 2020) est repartie pour 30 ans !

Signe de son dynamisme renouvelé, elle proposera cette année un ramassage des « encombrants » au mois d'août (date à confirmer ultérieurement).

Le nettoyage de la côte ouest du Trech, qui a lieu chaque année, sera organisé cet été le jeudi 18 juillet 2024 : rendez-vous à 9h45 place du marché pour un

départ à 10h en bas de la grimpe. Un apéritif attendra les participants à la fin du parcours !

La date de l'AG est fixée au jeudi 8 août à 10h. Les adhérents recevront un mail de confirmation.

La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trech ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des préoccupations de notre association. Nombreux sont les thèmes abordés,

les actions à mener. L'association nouvellement renommée Le Trech 2050 a besoin de tous les habitants de la pointe du Trech pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté. Pensez à adhérer nombreux !

Contact
letrech2050@gmail.com

Association de Brouël

Dans le cadre de la vie de notre association, et suite à notre dernière AG, nous avons mené une réflexion sur un transport partagé pour pallier les difficultés rencontrées dans la continuité de service des VTC sur l'île. En effet, nombre de personnes âgées ou de familles se sont retrouvées sans moyen de locomotion pour rejoindre Brouël ou le port. Notre association propose de dupliquer l'exemple réussi du Desomin à partir du port pour des réservations par quart

d'heure afin de permettre le transport de passagers et de bagages, dans l'attente de vocations pour épauler Jérôme.

Notre association remercie le conseil municipal qui a permis le financement des travaux de voirie sur Brouël qui améliorent grandement la sécurité d'accès à la Pointe.

Nous menons aussi des démarches auprès de la mairie pour déployer un défibrillateur sur Brouël et travaillons sur le contenu d'une table d'orientation à créer à la pointe de Brouël pour faire

découvrir à tous la faune et la flore de ce lieu si particulier.

Notre prochaine fête de Brouël se déroulera le 17 août 2024. Nous y convions l'ensemble des résidents de Brouël, pour des ateliers pour les petits et les grands dans la convivialité.

Contact
Dominique Beaufrand, président
associationbrouel@gmail.com
www.associationbrouel.fr

Association Les Amis de Penhap

Une année de plus pour notre association qui œuvre pour la préservation du site naturel qui va de l'anse du Guip à la pointe du Nioul, année marquée par des épisodes météorologiques difficiles.

• Nos inquiétudes récurrentes quant à la fréquentation intensive et exponentielle du site l'été et les grands week-ends, avec pour conséquences :

- des accidents en progression (multiplication des vélos électriques, cyclistes bien souvent inexpérimentés, vitesses excessives).

- des sentiers surfréquentés qui se dégradent et perdent de leur authenticité, la flore laisse la place à un sol damé et



buriné, pollué de déchets divers.

• Les sangliers ont multiplié les dégâts dans nos jardins. La situation semble difficile à résoudre malgré l'intervention des chasseurs.

• Le sujet sensible du taxi du fait de l'éloignement de notre pointe. Nous espérons que le projet d'un deuxième taxi pourra se concrétiser rapidement, tant

dans l'intérêt de leurs chauffeurs que des utilisateurs.

• Nos projets pour 2024 : outre l'incontournable fête de notre association courant août, nous envisageons une formation approfondie autour du défibrillateur installé au chantier du Guip et le nettoyage des plages.

Soucieux de la dégradation inexorable de la cale de Carlès nous espérons de la commune de rapides travaux de consolidation.

Merci à tous nos membres pour leur participation active et bienveillante. Bel été à tous !

Contact
Dominique Morfoisse, présidente

L'enseignement public à l'Île-aux-Moines

Pour le festival *Les Insulaires !* de 2023, Annie Pressard, Marie-Thérèse Le Bodo et Monika Granger ont mené des recherches aux Archives départementales sur l'école à l'Île-aux-Moines. Si l'enseignement privé est à peu près dans toutes les mémoires, Annie Pressard, qui s'est spécialement chargée de l'enseignement public, a dû reconstituer cette histoire à travers des documents municipaux, des coupures de presse, et des ouvrages spécialisés. Cet article s'appuie en grande partie sur cet ensemble documentaire conservé à la médiathèque. (524)

Un seul enseignement (1829-1882)

Il n'existe au départ qu'un seul enseignement sur l'île, dont un article de Jean Evenou (*Le livre de l'Île*), parmi d'autres ouvrages, évoque l'initiateur, le recteur Diot. Nommé à l'Île-Aux-Moines le 1^{er} juillet 1829, il fait appel dès son arrivée à deux religieuses, de la congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc, l'une pour s'occuper des malades, l'autre pour enseigner aux enfants, garçons et filles. Mais les deux religieuses ne s'installent pas rue Yvon Cadet : le recteur Diot les loge au presbytère, puis dans une maison qui lui appartient jusqu'en 1846 (il vend alors cette maison à la « fabrique », c'est-à-dire au Conseil paroissial).

Où les sœurs enseignent-elles ? L'un des deux bâtiments de la rue Yvon Cadet, celui de droite (ou le plus à l'est) date probablement de la fin du XVIII^e siècle en raison de l'absence de symétrie de sa façade, des lucarnes et des crossettes ; il est donc antérieur à l'arrivée des deux religieuses en 1829. Le bâtiment de gauche (ou le plus à l'ouest) peut être daté du milieu du XIX^e siècle par la régularité de sa façade. La date de la vente de la maison du recteur, en 1846, correspond bien à la datation envisagée du bâtiment sud, probablement construit spécifiquement pour l'enseignement.

Qu'en était-il du bâtiment plus ancien qui n'a pas pu accueillir les deux religieuses à leur arrivée puisqu'elles logent au presbytère ? Y avait-il déjà des religieuses qui l'occupaient ou appartenait-il à un riche propriétaire ? C'est un point qui reste à éclaircir. En tout cas, lorsque l'école prend de l'importance, c'est encore le recteur qui fait créer rue Yvon Cadet une « salle d'asile » – nom donné alors à l'école des plus petits – en juillet 1857.

En 1833, la loi Guizot impose à toutes les communes d'ouvrir une école publique de garçons, de rétribuer et loger l'instituteur, et entretenir un local d'enseignement (les parents d'élèves contribuent au budget, mais les élèves pauvres sont admis gratuitement), mais n'apporte pas de vrais changements : l'ins-

truction morale et religieuse est au premier rang des objets de l'enseignement, et le brevet de capacité obtenu par les maîtres comporte une épreuve de connaissances religieuses. Dans les petites communes, les instituteurs peuvent être des « instituteurs congrégationnistes », de même que des instituteurs du privé peuvent passer dans le public. Cette loi entraîne la création de nombreuses écoles de garçons, 126 en Bretagne entre 1834 et 1848, dont celle de l'Île-aux-Moines.

Cette école de garçons est due à l'action du vicaire Guillemet. L'école est ouverte sur l'île en 1834 pour 80 élèves, et installée dans une « maison louée qui n'a pas de plancher ». C'est probablement ce qui pousse le vicaire Guillemet (en fonction de 1832 à 1856, puis de retour sur l'Île pour sa retraite, où il décède en 1879) à faire ériger cette année 1834, avec l'aide des riches propriétaires de l'île, près de la maison qu'il s'est fait construire à Port Miquel - la maison dite « des Algues » - un bâtiment pour abriter « l'école chrétienne des garçons ». Il s'agit du bâtiment de trois étages qui deviendra l'Arche de Noé, disparu dans les années 1960. L'enseignement pour les garçons s'enrichit, à l'initiative de l'abbé de Lamennais (Frères de l'instruction chrétienne), d'un cours d'hydrographie pour permettre aux jeunes marins de progresser dans la carrière de la navigation.



Arrière de la salle annexe.

La création d'une école publique de garçons puis de filles (1879-1907)

La situation change à l'arrivée au pouvoir des Républicains en 1879. Les religieuses qui travaillaient comme infirmières sont renvoyées, ce qui marque le début d'une nationalisation de la santé publique. Pour l'école, la loi de Jules Ferry de mars 1882 rend obligatoire l'instruction pour tous les enfants, filles et garçons, de 6 à 13 ans. À partir de ces années, des conflits importants émergent autour de l'école, privée comme publique, dont la presse locale de l'époque se fait largement écho.

L'histoire de l'enseignement public, sur l'île, commence par la demande de création d'une mairie-école présentée par le Conseil municipal en 1882. Une première école de garçons fonctionne dans un local que la mairie loue et qui, selon le maire, est « dans un état des plus défectueux à tous points de vue ». La commune présente alors un projet de mairie-école, qu'elle annonce financer pour 3 200 F sur un budget de 23 000 F. La commune demande à la commission départementale un « secours » de 23 000 F. C'est peu mais, explique le maire, « par suite de la ruine du cabotage, la commune de l'Île-aux-Moines se trouve dans une situation très peu aisée (...) enfin,

elle aura prochainement à s'occuper de la construction d'une école de filles qui est aussi établie dans un local loué » (août 1882). Les Archives départementales conservent le projet de construction de la mairie-école avec le dessin des salles de classes et de l'habitation de l'instituteur.

L'école est inaugurée en 1883, comme l'atteste la date gravée sur le fronton de l'actuelle salle annexe de la mairie, car c'est au centre du bourg actuel que sont construits, l'un en face de l'autre, le bâtiment de l'école et celui de la nouvelle mairie. Ce fronton, aujourd'hui peu visible, était à l'origine situé au-dessus de la porte de l'école, au milieu du bâtiment. La rénovation de la mairie (2006) avec la terrasse qui lie le bâtiment central à l'actuelle salle annexe masque la structure initiale de la façade : une porte centrale desservant deux salles dotées chacune de trois fenêtres – bien visibles, elles, sur la façade ouest de la salle annexe.

La première mention conservée aux Archives départementales d'une école publique de filles remonte au 5 octobre 1889, lorsque le maire de l'Île-aux-Moines demande à l'inspecteur d'académie d'en renouveler le bail ; c'est donc que le premier local qui accueillait les garçons et les filles de l'école publique a continué à accueillir ces dernières après 1883. Un article de Simone Court, « L'école sur l'Île » (*Le Livre de l'Île*), nous apprend en effet qu'au moment où il fallut admettre les filles à l'école « ce fut le père de Jean Calvé qui les accueillit dans sa maison en attendant que l'école fût construite là où elle est actuellement », au Rinville donc.

Mais la construction de cette école de filles prend des années. On trouve en date du 30 août 1904 la transmission par le préfet à l'inspecteur d'Académie du projet de construction d'une école de filles à deux classes, puis par la même voie de transmission l'accord du ministre de l'Instruction publique pour cette construction et l'annonce d'une subvention. L'école est inaugurée en 1907, avec, tels qu'on les voit encore, le bâtiment à deux classes, la cour, et en face la maison de l'institutrice.

De belles figures d'instituteurs mais de trop petits effectifs

Annie Pressard a trouvé aux Archives départementales, datée du 18 novembre 1896, la transmission par l'inspecteur départemental du primaire à l'inspecteur d'Académie d'une « demande de M. Boulair (pourvu du brevet supérieur) de concession de cartes marines ». Le nom de cet instituteur, Boulair, nous conduit d'une part au recensement de 1906. Cette année-là, on compte sur l'île quatre enseignants : deux pour le privé, Jouachim Mouriec, logé au presbytère, et Marie Anne Mary qui vit avec les religieuses, et deux pour le public, Joseph Le Boulair, natif d'Auray, qui demeure dans le bourg avec son épouse Maria Pinto, une Îloise, et Alexandrine Guého, célibataire, qui vit au Rinville avec sa mère.



Projet de mairie et école.

Hélène Tristan évoquera dans nos entretiens de 2023 la présence dans les années 30 / 40 de l'instituteur, Jules Le Boulter (ainsi orthographié), dans la dernière des trois maisons mitoyennes où ses parents Ange et Albertine Fauché habitaient, dans l'ancien passage qui menait de la rue du Dolmen à la route du Bas (et qui aujourd'hui est fermé). Laurette Le Boulter, la petite-fille de cet instituteur, vit toujours sur l'île.

Dans *Le livre de l'Île*, Pierre Renaux évoque en 1984, « Monsieur Le Boulter, une belle figure du passé » en rappelant ses souvenirs d'écolier « 50 ans après », ce qui les situe vers 1934 : « Cette école abritait un nombre restreint d'enfants, transformant la pédagogie enseignée en véritable préceptorat. (...) (Monsieur Le Boulter) vécut très longtemps, fort de sa sagesse, entouré de l'affection des siens, partageant son temps entre le village de Brouël et les « Algues » qu'il aimait tant. (...) Il était très lié à mon grand-père Monsieur Coudé, comme lui instituteur en retraite. »

Un autre article, de Simone Court, évoque également la figure de cet instituteur et rapporte un trait intéressant : « Jules Le Boulter a succédé en 1912 à son frère Joseph. Il a d'abord enseigné à l'île d'Arz. Il y a enseigné plus de vingt ans. (...) Monsieur

Le Boulter, pratiquant, menait lui-même ses élèves à la messe jusqu'au jour où, las des imprécations adressées à l'école publique du haut de la chaire, il renonça à les accompagner. »

Revenons en arrière, avec un questionnaire adressé en 1919 à toutes les écoles de France pour établir un état des lieux. Voici pour l'île la réponse à la question concernant les

projets en cours : « Mr Mahéo, nouveau Maire, paraît assez bien disposé à accorder quelques réparations. Il m'a promis de demander prochainement, au moment du budget, un crédit pour réparer l'école. Je crains que le crédit soit insuffisant. (...) L'école n'a pas l'eau et le puits le plus proche est à 7 ou 800 mètres. Il serait indispensable de construire une citerne. En 1913, le Maire, Mr Georges, fit mettre une gouttière à un hangar. Il comptait faire ensuite construire une citerne. La guerre étant survenue et le maire étant mort, son successeur, Mr Le Franc ne fit faire aucuns travaux. Actuellement il n'y a pas de projet. » On comprend donc que l'école des garçons, qui, à cette date, ne présente pas un bâti satisfaisant, ne suscite aucune dynamique municipale. Quelques années plus tard, en 1927, l'inspecteur d'Académie transmet au préfet le projet d'installation d'un bureau de poste dans les dépendances de l'école des garçons. Différents courriers informent de la transformation du logement du receveur et de celui de l'instituteur. Si on a de la place pour le bureau de poste et le logement du receveur, c'est que l'école n'est pas pleine... L'année suivante, un bureau de poste est construit dans les dépendances de l'école de garçons.

Six années plus tard, en 1934, deux documents témoignent clairement de l'état des deux écoles publiques. Le 7 juillet, le maire, Vincent Thébaud, informe le préfet qu'il a reçu « la décision ministérielle de transformation à partir du 1^{er} octobre prochain des écoles des garçons et filles en une école mixte à une

seule classe. » Le maire demande au préfet s'il est encore temps de maintenir le statu quo et demande si on peut « *choisir le local qui va rester à usage de l'école et à usage d'habitation en accord avec l'institutrice, qui doit rester en fonction, car comme nous avons prévu des travaux aux écoles publiques à effectuer le mois prochain, il est évident que nous porterions le principal effort sur les locaux utilisés, en ne faisant que l'indispensable à ceux vacants.* » Le 3 octobre, l'inspecteur du primaire rédige une réponse : l'effectif total est de onze garçons d'un côté et onze filles de l'autre au 1^{er} avril, et les maîtres eux-mêmes n'envisagent que des possibilités de diminution. L'inspecteur rappelle que les municipalités peuvent être consultées mais que « *dans le cas particulier qui nous occupe l'école des garçons semble désignée étant donné son meilleur état et sa situation au cœur du bourg permettant un meilleur recrutement.* »

Tentative de sauvetage et fin de l'enseignement public (1935-1988)

Le 11 janvier 1935, l'inspecteur du primaire transmet à l'inspecteur d'Académie une pétition demandant le rétablissement de l'école de garçons ; c'est donc qu'elle a été supprimée. L'argumentation de la pétition est la suivante : l'effectif actuel est faible (sept garçons et onze filles) mais si on procède à la gémination (l'association des deux écoles) l'instituteur pourrait prendre en charge les grands tandis que l'institutrice prendrait en charge les cours préparatoires et élémentaires. Cette solution serait aisément réalisable car une salle de l'école du bourg est disponible (l'autre est devenue le bureau de poste) ainsi qu'un grand logement. Les effectifs

de l'école privée étant importants (46 garçons et 50 filles au 1^{er} décembre 1934), il serait possible de récupérer des élèves. L'école ainsi prendrait un nouvel essor si un maître énergique et dévoué était nommé au poste à rétablir. L'inspecteur du primaire souhaite qu'un avis favorable soit donné sans prendre en compte les effectifs actuels mais en considérant des possibilités d'avenir, et la situation géographique de cette commune.

Le sort de cette pétition se lit dans un autre brouillon rédigé toujours en 1935. L'inspecteur du primaire transmet une demande d'autorisation de louer le local d'habitation de l'ancienne école de filles de Kerscott (sic) : Cette école n'est plus occupée depuis la rentrée d'octobre 1934, date à laquelle les deux écoles spéciales de l'Île-aux-Moines ont été réunies en une seule école mixte, qui a été installée dans l'ancienne école de garçons. Celle-ci (le Rinville) dispose de deux salles de classe très convenables et d'un grand logement, non occupé par l'institutrice, madame Gachet habitant la maison qu'elle s'est fait construire dans l'île. En cas de réouverture de l'école des garçons (non jumelée avec l'école fille), celle-ci

pourrait être réinstallée dans la classe vacante, et l'instituteur aurait à sa disposition le logement laissé libre par Madame Gachet. Cette solution permettrait la gémination des deux classes, souhaitable à tous points de vue. L'inspecteur détaille les clauses qui devraient accompagner le bail de location de l'école du Rinville : que le bail écrit soit résiliable en cas de reprise pour des besoins scolaires, qu'en aucun cas la location ne puisse être faite en faveur d'une école privée ou de ses représentants (il paraîtrait en effet qu'en dehors d'un garde-pêche, l'instituteur de l'école privée aurait également posé sa candidature), et que les revenus de la location soient reversés à la Caisse des écoles et à l'entretien de l'immeuble.

Le 31 août de cette même année, l'inspecteur rédige le brouillon de sa réponse : les effectifs d'élèves n'ont pas augmenté, les locaux sont actuellement vides, et les clauses souhaitées ont été acceptées. Les locaux de l'école du Rinville sont vides, comme en témoigne l'année suivante, le 28 juillet 1936, une lettre au préfet demandant l'édification d'un abri pour la pompe à incendie de l'Île-Aux-Moines dans le terrain de l'école du Rinville devenu vacant.

Annie Pressard a trouvé peu d'archives après 1936 : vers 1942,

est présentée une demande afin d'utiliser une salle de l'école du Rinville pour les blessés de guerre. Après la guerre, des distributions de lait y ont lieu. On utilise également les locaux pour les fêtes de Noël. Pourtant ce n'est pas sur l'école du bourg que l'enseignement public finit par se replier, comme c'était envisagé en 1935, mais sur l'école du Rinville, remise en état dans les années 50 lorsque Vincent Thébaud était maire. Simone Court, dans l'article *L'école de l'Île*, après avoir cité Joseph Le Boulter (qui prend

sa retraite en 1912), et son frère Jules Le Boulter qui lui succède et enseigne pendant plus de vingt ans, énumère leurs successeurs jusqu'à mademoiselle Le Joubioux qui a raconté qu'à son arrivée, l'école étant inhabitable, elle logeait et faisait classe à la mairie. C'est le maire, monsieur Vincent Thébaud, qui a fait refaire les locaux afin que ses élèves et leur institutrice soient logés décemment.

Est-ce parce qu'on a trouvé une nouvelle utilisation pour le local du bourg ? L'actuelle salle annexe abritait en effet un cinéma lorsqu'Annick Soulat est nommée institutrice sur l'île en 1961. En tout cas, c'est bien au Rinville que seront élèves entre autres Maurice Bellégo et Jocelyne Le Bérigot qui précise : « *il y avait deux salles : au fond, Annick Allain (Soulat) avait en charge les petits, jusqu'en CE2, dans l'autre, vers la route, mademoiselle Le Joubioux enseignait aux grands, garçons et filles.* » Annick Soulat y a enseigné de 1961 à 1969, puis de nouveau de 1985 à 1988. C'est donc elle qui a fait la fermeture, en 1988.

Anne Armand Robinet



Élèves après la fermeture de l'école publique (1992) : Marie, Adolphe, Cédric, Laura, Héloïse, Angèle, Céline, Julien, Virginie, Énora, Yoann.

Identifier et valoriser le patrimoine vivant de l'Île-aux-Moines

L'association Bretagne Culture Diversité a initié un inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel des îles bretonnes en explorant les singularités des pratiques culturelles insulaires : chants, danses, langues, gastronomie, fêtes, savoir-faire et connaissances liés à la nature et au maritime... afin de les sauvegarder, de les valoriser et de les partager.

L'étude pilote a été menée à l'Île-aux-Moines. C'est le premier travail d'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel (PCI) ou patrimoine vivant des îles de Bretagne.



L'objectif de la mission était de réaliser un inventaire participatif du patrimoine vivant de l'île avec les habitants afin de mieux l'identifier, le sauvegarder et le transmettre. Cette action citoyenne se veut au service de la cohésion sociale et de la transmission intergénérationnelle.

Au fil des rencontres, des Îlois se sont intéressés au travail d'inventaire et ont donné leur temps et partagé leurs connaissances pour identifier les éléments du patrimoine vivant.

Le rapport présentant les étapes et les résultats de l'étude, réalisé par Bretagne culture diversité, est consultable à la bibliothèque de l'île.

Les gourmandises de Titi et Max

Brownies au chocolat

Graisser le moule avec du beurre mou. Faire fondre le beurre et le chocolat (mélange tiède). Fouetter les sucres et les jaunes d'œufs pendant 3 min, verser l'ensemble sur le chocolat fondu et fouetter le tout. Mélanger la farine et le cacao et l'incorporer à la préparation de base. Monter les blancs en neige et les incorporer délicatement. Verser l'ensemble dans le moule jusqu'à 3 cm de hauteur et ajouter les fruits secs. Cuire le brownie à 180° pendant 22 min pour qu'il soit doré et moelleux à souhait.

Une des crêpes « phare » du moment !

La Ty Pilou, crêpe de froment garnie de caramel beurre salé maison, d'éclats de cacahuètes et de morceaux de brownies maison ! Le tout accompagné d'une bonne glace vanille bourbon de Madagascar, un vrai délice ! Une véritable tornade de bonheur comme notre chat Pilou, figure emblématique chère à notre cœur.



Ingrédients :

- 170 g de beurre
- 90 g de chocolat noir à 70 %
- 3 œufs
- 70 g de sucre semoule
- 70 g de sucre cassonade
- 40 g de farine
- 10 g de cacao amer en poudre
- Quelques fruits secs torréfiés

Le Lexicomaines

Jeannine Cario¹

Au printemps, les oiseaux sortent de l'ombre et viennent se poser dans nos jardins : *tchao* (moineaux), *splaouère* (épervier), *teuteuille* (rouge gorge), *uireuil* (alouette), *bibis* ou *cidran* (roitelet)...

Au printemps, une Îloise est sortie de la lumière. Jeannine Cario a pris *retcheuille* (pris son envol). Celle qui portait toujours ses hirondelles² nu-pieds, s'en est allée.

L'île *pianor* (pleure à chaudes larmes) celle qui a aujourd'hui la tête tournée vers l'Île d'Arz.

Pour préserver sa mémoire, apprenons encore et toujours le parler îlois. C'est un atout qui permet de prendre part à la vie culturelle îloise et de lui donner sens.

Maguite, Bernard et Alizée



1) un article sur Jeannine Cario est prévu dans le numéro de décembre 2024.
2) Sabots avec lanières en cuir sur le dessus.

Bienvenue

Brasserie La Renverse



Nous sommes Yann et Clément, amis d'enfance aujourd'hui installés sur l'Île-aux-Moines, et nous avons créé la micro-brasserie La Renverse. Nous vous proposons une gamme de trois bières (Blonde, IPA, Brune) brassées sur l'île. Nous travaillons avec une malterie vannetaise qui produit du malt d'orge bio et breton et nous essayons actuellement d'adapter nos recettes de manière à utiliser des houblons de la région.

Vous pouvez nous retrouver sur le marché de l'Île-aux-Moines tous les vendredis ainsi que les mardis en saison. Nos bières sont également disponibles à la vente à l'Intermarché et au Petit Casino.

Au plaisir de vous croiser autour d'une bière fraîche !

Clément Poncin & Yann Terrien
Notre mail : larenversebrasserie@gmail.com
et notre Instagram : [brasserie_la_renverse](https://www.instagram.com/brasserie_la_renverse)

La boutique d'Izah

Ouvrir ce lieu de vie est une merveilleuse opportunité de concrétiser un souhait exprimé il y a plus de 25 ans, celui de venir y vivre dès que possible pour profiter pleinement de la beauté de l'île. Quelle chance offerte par Virginie, que je remercie, de m'avoir permis de reprendre et faire perdurer son lieu d'activités au bourg ! Elle m'a aussi accompagnée, me donnant les meilleures chances de réussite et d'intégration. C'est avec un immense bonheur que j'ouvre les portes de la boutique d'Izah pour contribuer à la dynamique collective des commerçants, pour participer à la vie quotidienne des habitants, pour accueillir les visiteurs de passage heureux de découvrir un si bel endroit !

Telle une petite caverne d'Ali Baba ou un joyeux bazar pour se faire plaisir ou faire plaisir, je présente des collections d'articles « terre & mer » pour équiper et embellir les maisons comme les jardins, mais aussi du prêt-à-porter et des accessoires pour

habiller nos tout-petits comme nos aînés, avec l'objectif de les diversifier et de les renouveler le plus possible pour répondre aux attentes des clients.

Cette merveilleuse aventure n'aurait pu être envisagée sans l'indéfectible soutien et amour de ma famille impactée par ce changement de vie inattendu et précipité, des encouragements et aide précieuse de mon entourage.

Je savais que les Îlois et îliens avaient du cœur mais quelle fût ma surprise de voir à quel point ils ont été présents dès l'ouverture.

Je reste à votre écoute dans ma boutique où vous serez les bienvenus, 46 place du Marché !

Isabelle Langevin
06 98 55 38 59
isa.langevin.66@gmail.com



Restaurant Kerali

Nous sommes Alison et Axel, les nouveaux gérants du restaurant Bar Glacier Kerali anciennement Le Rouge. Situés rue Benoni Praud juste après l'embarcadère, nous vous proposons sur notre terrasse ensoleillée une cuisine du monde raffinée, sans pour autant oublier les classiques.



Crêperie Atao

La restauration, nous baignons dedans depuis que nous sommes petits. Installés sur l'île depuis plusieurs années maintenant, il était temps pour nous de voler de nos propres ailes et d'ouvrir notre crêperie. Nous travaillons essentiellement avec des produits frais et faits maison !

La crêperie Atao vous accueille dans un cadre familial pour vous servir des galettes, des crêpes mais pas seulement. Vous y trouverez aussi des moules, de la brasserie et des glaces artisanales. De quoi contenter tout le monde !

Nous sommes ouverts la journée en continu, sauf le vendredi. Nous serons ravis de vous accueillir dans le bourg de l'Île-aux-Moines.

Tiphaine et Max

Tél. 02 97 62 43 53

Instagram : atao_creperie.iam



Snacking La Cabine



C'est une grande joie pour moi d'ouvrir un commerce sur l'Île-aux-Moines d'où mes parents sont originaires, et où j'ai passé tant de bons moments chez mes grands-parents. Le nom La Cabine est d'ailleurs un clin d'œil à mon papi Guy qui aimait beaucoup la sienne à la grande plage et où nous avons passé beaucoup de temps avec mes sœurs et mes cousins !

La Cabine propose des burgers, frites, wraps et autres sandwichs ainsi que des crêpes et des boissons, le tout à emporter.

Mathieu Créquer

07 89 22 70 04

Et aussi :

Poissonnier Brise ma bro

Marché et Relais des Mousquetaires

06 45 06 48 49 - brisemabro@orange.fr

Fromagère Isabelle Chenot

Marché - 07 82 49 56 33

Restaurant Chez Charlemagne

Léo Sauvourel - 02 97 26 32 43

L'Île-aux-Moines, un territoire qui veut rester en bonne santé

Chacun a suivi avec parfois un peu d'inquiétude en fin d'année dernière, le feuilleton du départ/remplacement du médecin de l'île. Certes, l'Île-aux-Moines n'est pas la seule commune à avoir des difficultés à trouver son médecin généraliste, mais sur une île cette problématique a une résonance particulière.

Tout au long de l'année, la municipalité est confrontée à la difficulté de faire vivre son île, d'en faire un territoire vivant, dynamique, pour que viennent s'y installer des actifs. L'école est un atout de taille mais il n'est pas le seul. La présence d'un réseau de soins complet dont le médecin généraliste est le pivot est tout aussi déterminante.

Trois questions au maire

Quel est l'enjeu du maintien d'un médecin généraliste à plein temps sur l'île ?

C'est simple. Pas de médecin, pas de pharmacien, pas de soins infirmiers qui interviennent sur prescription médicale. C'est le médecin généraliste qui est le point central de cette interdépendance des professions de santé. Une île souffre de la discontinuité territoriale. On ne peut pas faire appel en permanence à des professionnels venus de l'extérieur. Comment fait-on entre le dernier bateau de 19h30 et celui du lendemain à 7h ?

Pour la population, il est important de se sentir en sécurité.

J'aimerais bien accueillir beaucoup de jeunes couples avec enfants désireux de vivre sur l'île mais la réalité m'oblige à constater que ce sont surtout des retraités qui peuplent notre île. L'offre de santé est une condition essentielle pour pouvoir habiter et vivre ici. C'est aussi valable pour les résidents plus occasionnels qu'ils soient en résidence secondaire ou de passage.

Quelle est la marge de manœuvre de la collectivité pour faire venir et maintenir un médecin sur l'île ?

Nous avons depuis dix ans une maison des professionnels de santé avec un cabinet médical et un logement pour accueillir temporairement les professionnels de santé qui travaillent sur l'île.

Notre aide à l'implantation et au maintien du médecin généraliste passe par un loyer à prix très attractif, fixé à 130 € par mois pour le cabinet médical avec mise à disposition du matériel et du véhicule, et à 220 € par mois pour le logement plus les charges. Ces montants ont été votés par le Conseil municipal.

Notre aide matérielle s'arrête là. Pour ce qui est du recrutement du médecin actuel, on a commencé par des petites annonces dans la presse professionnelle et par nos réseaux, mais cela n'a pas marché. Puis, lors du départ de Christine Hochard (la dernière doctoresse de l'île), nous avons racheté son matériel et sa voiture en pensant qu'un candidat médecin n'avait plus qu'à venir avec son stéthoscope. Mais ça ne s'est pas passé comme ça. L'ARS (agence régionale de santé) et le Conseil de l'Ordre des médecins ont leur mot à dire. En décembre dernier, je n'étais pas optimiste, nous avons alors décidé de médiatiser notre recherche et le côté « médecin sur une île » a bien fonctionné.

Après, il faut que ça marche entre le médecin et les îliens. Il faut une sorte de coup de foudre. Nous avons reçu deux candidats qui étaient tous les deux, je pense, d'excellents candidats et qui sont venus sur place. C'est finalement la disponibilité et l'urgence devant laquelle nous étions qui a déterminé notre choix.

À terme, la disparition d'un médecin généraliste est-elle inéluctable ?

Ce qui est sûr, c'est qu'on va vers un changement dans la relation entre le soignant et le soigné et nous devons l'accompagner. Avant on allait voir son médecin. Demain on ira consulter au cabinet médical et ce ne sera pas forcément toujours le même médecin. Ce qui est positif pour l'Île-aux-Moines, c'est que nous avons avec l'EHPAD un équipement qui permettrait des consultations à distance, et un contrat de santé avec l'État, dont nous venons de signer le second volet le 31 mai. Il concerne toutes les îles et engage les différents acteurs de santé présents sur l'île à se concerter.

Le professionnel de santé à l'Île-aux-Moines

La maison médicale...

À son décès, le Dr Louis Garin, maire de l'Île-aux-Moines de 1971 à 1983, et premier médecin en résidence sur l'île, a donné sa maison - la villa St Paul - à la commune pour assurer aux Îlois des soins médicaux tout au long de l'année. La maison des professionnels de santé, inaugurée, après travaux,

en 2017, abrite le cabinet médical, accueille les kinésithérapeutes, l'ostéopathe, un local pour les deux infirmiers, et un appartement, destiné à recevoir les remplaçants et stagiaires du corps médical.

... et des professionnels de santé

L'île compte deux infirmiers(ères) dont un infirmier SMUR (service médical d'urgence), une ostéopathe et deux kinésithérapeutes qui viennent du continent, une sage-femme, et une pharmacie. Les 13 pompiers volontaires du centre de secours garantissent la sécurité des Îlois. En cas d'urgence, ils acheminent le malade ou le blessé jusqu'au port où il est pris en charge sur le bateau des pompiers de Vannes, qui prennent le relais à Port-Blanc jusqu'aux services d'urgences. La présence permanente d'un médecin sur l'île permet d'éviter un recours par trop systématique aux urgences.

L'EHPAD Léon Vinet, rattaché au Centre communal d'action sociale, est dirigé par Nadège Boixel. Il accueille 21 résidents et dispose de 16 salariés : la directrice et son assistante, une infirmière, 5 aides-soignantes, 7 agents polyvalents, une animatrice, et un cuisinier sur place qui dépend d'une société de restauration, mais gère la cuisine et prépare les repas. De plus, une dizaine d'intervenants viennent de l'extérieur, en majorité les professionnels de santé de l'île, et ponctuellement : orthophoniste, psychologue, éducateur sportif, coiffeuse, pédicure, podologue...

« La présence d'un médecin sur l'île est capitale pour nous, témoigne Nadège Boixel, il sécurise la prise en charge de nos résidents et rassure l'équipe des soignants. Il est également essentiel pour les projets que nous menons avec l'ARS, comme la mise en place de la téléconsultation. Depuis la fin de l'année 2023, nous avons eu un médecin salarié envoyé par l'ARS pendant un mois et demi. Ensuite, nous avons mis en place un système d'astreinte avec les infirmiers libéraux et le SAMU pour les cas plus graves. Cette solution temporaire peut être utilisée également pour soulager le médecin en place de ses d'astreintes 24h sur 24. »

L'avis d'Yves Taveau, médecin sur l'île pendant 13 ans

Yves Taveau, qui a exercé 13 ans sur l'île, en a conservé d'excellents souvenirs. « J'ai adoré ma vie en tant que médecin insulaire. J'ai été confronté à une grande diversité dans mon exercice professionnel et dans ma patientèle, qui m'a obligé à sortir de ma zone de confort et de sécurité. C'est un terrain extraordinairement riche. La contrepartie, poursuit-il, c'est que vous devez être disponible 24 h sur 24, et si on ne joue pas le jeu, ça ne marche pas. Ce qui m'a le plus pesé tout de même c'est de ne jamais avoir de week-end. Ma fierté, c'est d'avoir tout fait pour que les gens qui le souhaitent puissent rester chez eux jusqu'à la fin. Je ne sais pas de quoi l'avenir de la santé sur les îles sera fait. Pour moi rien ne remplace le contact direct avec le malade, son passé, ses antécédents qui permettent de poser le bon diagnostic et de préconiser le traitement le mieux adapté. L'intelligence artificielle dont on parle beaucoup pourra sûrement aider, mais elle ne peut pas tout faire et elle ne remplacera pas la présence physique. »

Jean-Paul Malaper, nouveau médecin généraliste de l'île

« Sur l'île, je me sens chez moi ». Marié avec Pascale, romancière, trois grands enfants, le Dr Jean-Paul Malaper, 65 ans, est le nouveau médecin de l'île depuis le 1^{er} mai. Après des études de médecine à Rennes et un internat à Vannes, il choisit le Morbihan « J'avais prévu de m'installer sur la côte nord, se souvient-il, mais l'internat à l'hôpital de Vannes, la découverte du Morbihan et du Golfe m'ont décidé à rester. » Bref, le voici chef de service en gériatrie à Ploemeur. Ensuite, il s'installe comme médecin généraliste à Plumergat, tout en habitant avec son épouse à Arradon. Ils y resteront une quinzaine d'années jusqu'à ce qu'un déplacement privé à Tahiti vienne bousculer ce scénario. Sur place, il rencontre un consœur, qui lui demande de la remplacer pour une courte période. Il découvre la vie sur les îles du Pacifique et tombe sous le charme. Coup de chance, un médecin cherche un successeur. Le voilà parti pour une aventure qui durera une quinzaine d'années et le conduira à découvrir la médecine sur les îles alentours, à pratiquer la médecine du travail aux îles Sous-le-Vent, aux Marquises, dans les îles Australes, à se déplacer en Nouvelle-Zélande, en Australie... « Cette approche de la médecine était passionnante, dit-il, je rencontrais des populations qui n'avaient pas accès à la médecine. J'ai ainsi parcouru le monde, mais je suis breton avant tout et mes racines sont ici. »

En tout début d'année, il apprend, par une amie que l'Île-aux-Moines est en quête d'un médecin généraliste. « Quand on habitait Arradon, on prenait souvent le kayak pour aller prendre un café sur l'île. J'ai toujours eu envie d'y devenir médecin, et j'ai gardé un œil sur ce qui s'y passait. Dans notre projet de vie, nous avions l'idée de revenir en Bretagne. Et l'Île-aux-Moines, c'est vraiment un endroit qui nous plaît, je ne sais pas expliquer pourquoi. » Un échange au téléphone entre Jean-Paul Malaper et le maire



Jean-Paul Malaper.

de l'île, va lancer l'affaire. Avec le maire, l'ARS, et l'Ordre des médecins, tout se passe très bien. « Mais, imaginez, souligne le médecin : en un mois et demi, il m'a fallu trouver une remplaçante, céder ma patientèle à Tahiti et organiser notre déménagement ! C'était improbable en si peu de temps mais cela s'est fait. »

Courant avril, Jean-Paul Malaper et son épouse se sont installés dans le logement du cabinet médical réservé aux professionnels de santé, et depuis le 1^{er} mai, il accueille ses nouveaux pa-

tients. « Il me faut forcément un peu de temps pour m'adapter et découvrir la patientèle, les professionnels de santé. Ça demande une grande disponibilité et un état d'esprit mais ça fait partie de l'acceptation des différences et en médecine, c'est essentiel. C'est aussi un engagement important et donc un défi à relever mais cela me convient. »

L'Association pour la Permanence en Santé sur les îles Bretonnes veille sur les îles

L'exemple de l'Île-aux-Moines avec les difficultés qu'elle connaît épisodiquement pour trouver un médecin n'est pas unique. Face à cette problématique des îles, le groupe mutualiste VYV3 Bretagne a créé l'APSIB en 2019 avec le soutien de l'ARS de Bretagne, et en partenariat avec les collectivités, l'association des îles du Ponant, les centres hospitaliers et les partenaires locaux. Nicolas Riguïdel, qui est le coordinateur de l'APSIB et responsable de projets, a lancé le centre de soins infirmiers à Hoëdic en 2020. En 2022, il a organisé la gestion du service de soins infirmiers à domicile à Houat et créé, la même année le centre de santé de Groix, une île qui avait elle aussi connu une carence de médecins pendant plusieurs mois.

Jean-Luc Poussier

Sapeurs-pompiers volontaires

Voici les nouvelles récentes du centre de secours. Les sapeurs-pompiers ont effectué 118 sorties en 2023, en légère augmentation par rapport à 2022.

Sans surprise 93 % de ces sorties relèvent des Secours d'Urgence aux Personnes. Peu d'incendies à déplorer heureusement mais nous restons vigilants et prêts à intervenir en toutes circonstances 24h/24h.

Pour améliorer et sécuriser nos pratiques opérationnelles lors de ces interventions, les entraînements mensuels et les formations s'enchaînent à hauteur de 892 heures.

Nous sommes particulièrement heureux de voir l'effectif passer de 9 à 15 sapeurs-pompiers volontaires. Merci à Baptiste Enjolras, Alexandre Danet et Kevin Morel pour leur



récent engagement. Une vie de caserne est aussi festive, avec la soirée de Sainte-Barbe, le Téléthon, les portes ouvertes de l'été avec des rencontres qui font vraiment plaisir, et des défis plus ou moins sportifs entre casernes qui renforcent l'esprit de corps...

Et sans oublier le traditionnel bal du 14 juillet 2024 que nous organiserons avec toutes les bonnes volontés îloises. Mais toute cette vie associative n'est possible que

grâce à la vente des calendriers et des objets estampillés de notre logo.

Alors merci à tous pour votre soutien et n'hésitez pas à venir nous trouver pour vos questions ou discuter d'une éventuelle vocation.

Emeline Gloria

Les rapaces de l'Île-aux-Moines

La distinction entre les rapaces et les autres oiseaux repose à la fois sur un régime alimentaire particulier (carnivore) et sur des particularités physiques (bec crochu et présence de serres pour agripper les proies). On peut également ajouter une vue perçante (voire nocturne pour la chouette) et un champ de vision très large (250° pour un faucon crécerelle). De plus, l'extrême mobilité de leurs têtes leur permet d'observer autour d'eux sans bouger de leurs perchoirs. Plusieurs espèces fréquentent l'île et leurs identifications peuvent s'effectuer tant sur la description que sur le comportement. Tous les rapaces sont protégés en France.



Faucon
crécerelle.

Les habitants à l'année

La buse variable - *Buteo buteo*

Longueur : 51-57 cm

Sûrement le plus commun des grands rapaces. On l'observe souvent planer dans le ciel et pousser son cri strident. L'utilisation des courants ascendants d'air susceptibles de la porter lui permet de faire des économies d'énergies, réservant ainsi ses forces pour la chasse. Nichant au sommet des grands arbres, elle est souvent en concurrence avec les corneilles, ce qui donne fréquemment lieu à des affrontements en plein ciel. Son nom « variable » vient de la diversité de plumage que l'espèce peut présenter. Il existe ainsi des individus entièrement bruns quand d'autres ont un plumage pratiquement blanc.



Buse
variable.

Le faucon crécerelle - *Falco tinnunculus*

Longueur : 32-39 cm

C'est l'autre rapace abondant sur l'île. On l'observe bien souvent volant en stationnaire au-dessus d'une proie repérée au sol (petits mammifères, lézard...), puis fondre à toute vitesse sur sa proie. Ce vol unique, dit « en Saint Esprit », permet bien souvent d'identifier l'espèce.



Chouette
hulotte.

La Chouette hulotte - *Strix aluco*

Longueur : 37-39 cm

On entend son hullement dans les zones boisées du Vran dès janvier. La chouette hulotte est le seul rapace nocturne fréquentant l'île. Elle se nourrit principalement de petits mammifères (mulots, musaraignes), dont elle rejette les os et les poils sous forme de pelotes.

Son plumage duveteux, étouffant le bruit des ailes, lui permet un vol silencieux à l'approche de ses proies. Au printemps, on retrouve souvent des jeunes au pied des arbres, tombés du nid devenu trop étroit pour la couvée. Ils ne sont pas abandonnés pour autant et la mère continue de les nourrir au sol.

L'épervier d'Europe - *Accipiter nisus*

Longueur : 28-38 cm

Plus discret que les autres rapaces diurnes, l'épervier, également appelé « émouchet », a un vol alternant battement d'ailes rapides et glissement dans l'air. Il évolue également plus bas. On l'observe souvent sur l'île voler en rase-mottes au-dessus de la route devant les véhicules. D'un point de vue alimentaire, sa particularité est de se nourrir d'autres oiseaux. Ainsi, mésanges, rouges-gorges et autres petits passereaux sont souvent à son menu.



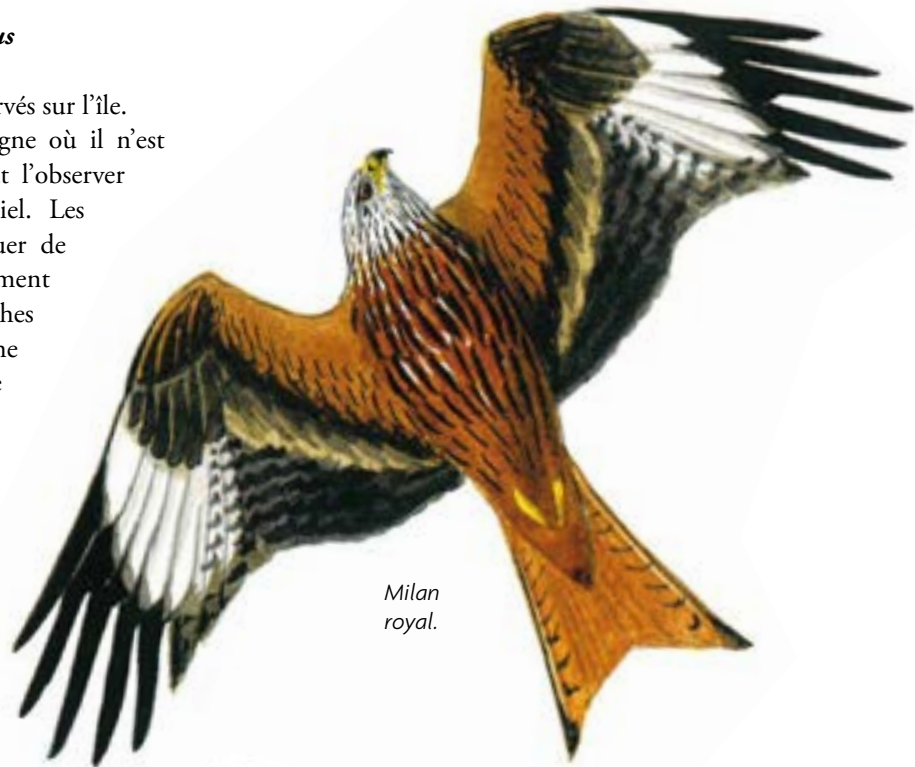
Épervier d'Europe.

Les visiteurs

Le milan royal - *Milvus milvus*

Longueur : 60-66 cm

Le plus grand des rapaces observés sur l'île. Sa présence est rare en Bretagne où il n'est pas nicheur. Sur l'île, on peut l'observer l'hiver tournoyant dans le ciel. Les bons indices pour le distinguer de la buse sont sa queue fortement échancrée et les taches blanches sous ses ailes. Ayant un régime alimentaire varié, il affectionne particulièrement les cadavres.



Milan royal.



Autour des palombes

L'autour des palombes - *Accipiter gentilis*

Longueur : 48-61 cm

Cousin de l'épervier mais beaucoup plus grand, il ne fréquente notre île que l'hiver, préférant passer la période de reproduction dans les massifs forestiers. Comme l'épervier, il se nourrit surtout d'autres oiseaux mais ses proies à lui sont beaucoup plus grosses puisqu'il jette son dévolu majoritairement sur les pigeons (d'où son nom). Sa présence est souvent détectée par les restes de repas (carcasses et plumes de pigeons).

Julien Leperlier

Illustrations : Serge Nicolle, Guide des oiseaux de Normandie, éd. Hypolais, 2001

Lectures insulaires

CREPHI : Le Livre de l'île



Le Comité de Recherche et d'Étude de la Préhistoire et de l'Histoire Îloise (CREPHI) est heureux de vous annoncer que le tome I du *Livre de l'île* intitulé *Jadis* est à nouveau disponible à la vente, avec le second volume *Naguère*,

incontournables livres pour ceux qui veulent connaître l'histoire de l'île et mieux comprendre ainsi le

milieu culturel îlois. Vous trouverez ceux-ci à la boutique L'Escalé ainsi qu'au cromlec'h. Plus modestement, des livrets ont également été édités sur les thèmes suivants : mégalithes, fontaines, faune et flore ainsi que sur les costumes, les meuniers, l'épopée de nos grands marins...

N'hésitez pas à nous contacter lorsque vous videz vos greniers : photos et objets anciens seront les bienvenus.

N'oublions pas non plus que la vie d'aujourd'hui sera l'histoire de demain !

Le président, Olivier Cario, 06 79 82 43 74

Les enfants cachés de l'Île-aux-Moines



de Julie Schittly
Éditions les Presses de la Cité
Parution le 19 septembre 2024

Résumé de l'ouvrage

C'est un pan méconnu de l'histoire de l'Île-aux-Moines : de 1939 à 1945, des familles juives sont venues s'y réfugier. Originaires de Pologne, de Paris ou de Calais, Georges, Daniel, Ilona, Irène et Robert, cinq enfants juifs,

ou considérés comme tels par le régime de Vichy, ont été sauvés grâce à la solidarité îloise. Aucun n'a oublié ces années d'enfance bretonne, marquées par des rafles et la déportation de certains membres de leurs familles.

Ce livre rend hommage au courage de ces réfugiés et de ceux qui les ont accueillis et aidés. Une fois la guerre terminée, les uns et les autres ont voulu oublier ce passé douloureux.

Jusqu'en 2022, où la mort de la plus îloise des cinq enfants cachés, Irène Kwass, a réveillé les consciences et les mémoires.



Fiche auteur

Née en 1981 en Alsace, Julie Schittly a toujours aimé passionnément les histoires et l'Histoire. Diplômée de Sciences po et du Cuej de Strasbourg, elle est journaliste depuis 2005. Après quelques détours à France 3 et dans la presse magazine, elle

est revenue à ses premières amours, à Ouest-France, en 2007. Elle y a travaillé dans plusieurs rédactions : Châteaubriant, Angers, Lorient, Pontivy... Elle est reporter à la rédaction de Vannes depuis 2022.

Les enfants cachés de l'Île-aux-Moines est son premier livre.

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Le roi des petits instants



de Malco Lamandin,
pseudo d'une romancière
récemment installée sur l'île.
Publié le 25 juillet 2023
par les éditions Librinova.
C'est son premier roman édité.

Cette chronique douce-amère est l'histoire de Louise et Vasco, un vieux couple uni qui doit affronter la vieillesse et la maladie d'Alzheimer

de Louise. Loin de sombrer dans le pathos, l'auteure rend l'histoire légère, pleine de rebondissements avec beaucoup de sensibilité et de profondeur. Son sens aigu de l'observation campe si justement les situations, les attitudes et les travers de notre société qu'on est tenu en haleine. Récit un peu



fou fou, parfois un peu improbable, la description de cette maison de retraite si banalement comme les autres où le règlement veut régenter la vie de ses résidents au millimètre est un régal, mais il y a des brèches où s'engouffre un vent de liberté entre ces murs. La relation avec

les enfants est un modèle du genre avec ses non-dits, ses bonnes intentions aux effets désastreux. Cette réflexion sur la place des vieux dans notre société nous renvoie à notre propre vie et à notre désir – devoir – de ne jamais capituler ni renier notre liberté.

Jean Luc Poussier

Où le trouver ?

Dans toutes les bonnes librairies.

Très cher Joël

Nous sommes dans la peine de devoir te dire adieu tant nous souhaitons poursuivre avec toi notre chemin d'humanité.

Avec Joëlle, vous êtes entrés dans notre vie avec respect, tact, discrétion. Votre installation dans notre île a relevé d'un coup de foudre pour notre petite mer. À l'occasion de ton dernier retour, tu m'écrivais « *je suis ravi d'être revenu parmi vous et de profiter de l'environnement merveilleux que nous offre l'île ; il faut vraiment être aveugle pour ne pas apprécier ses beautés et ses lumières magnifiques même vues de mon lit* ». N'ayant jamais ressenti

que vous puissiez avoir envie de les privatiser, de vous les accaparer, nous avons été heureux de les partager avec vous.

Et avec la délicatesse qui vous caractérise vous vous êtes intéressés aux Îlois, précautionneusement et en acceptant de prendre le temps de la connaissance, de l'apprivoisement.

C'est au festival *Les Insulaires* à Ouessant que je t'ai proposé de rejoindre la liste que j'avais décidé de constituer. Nous nous connaissions peu, mais ta réponse a tout de suite été positive, et de cette date s'est noué entre nous un compagnonnage devenu une amitié. Ta vision positive des gens et du monde, ta foi en la capacité de transformation, ton implication sans réserve ont fait le reste.

Libre, ouvert, à l'écoute, tu as encouragé, accompagné, les porteurs de projets car toute ta vie tu as été un réalisateur. Ta capacité d'enthousiasme, ta simplicité de relations t'ont permis de mener à terme les dossiers dont tu t'es chargé. Comme l'ensemble des élus municipaux tu n'as pas compté ton temps, ton énergie, pour apporter ta contribution pour que chacun, pour que notre micro société, se portent bien.



Indéniablement ton mètre étalon était l'épanouissement de l'homme dans toutes ses dimensions. Et ce, quel que soit son âge, son statut social, sa qualité d'Îlois de naissance ou de néo-Îlois, de résident permanent ou de résident temporaire, ses aspirations culturelles...

Quelle que soit la profondeur de la relation que nous avons eu la chance d'établir avec toi, nous avons tous une image, un éclat de ton rayonnement. Ton sourire chaleureux, ton œil malicieux qui incitaient à l'élaboration d'une relation.

Nous souhaiterions avoir la possibilité de juxtaposer en une même œuvre tous ces éclats. Et ils deviendraient un magnifique vitrail capable d'éclairer nos jours ternes et de sublimer la lumière des jours heureux. Nous savons que nous pourrions installer ce vitrail dans les plus belles cathédrales comme dans les petites chapelles romanes accrochées au flanc de Rocamadour ou isolées sur quelque bord de mer que tu affectionnais tant.

Nous sommes nombreux à reconnaître la chance et le plaisir que nous avons eu de te rencontrer. Tu as été une belle personne sur laquelle nous savions toujours pouvoir compter dans une efficacité absolue et discrète.

Nous voici contraints de continuer, tu vas nous manquer, mais comme toi, nous sommes nombreux à croire que ce que tu as donné en d'autres survivra.

Merci Joël de ton témoignage d'optimisme, des leçons de vie que tu nous as apportées.

Le 13 mars 2024,

Philippe Le Bérigot

Carnet

Naissances

Mathéo, fils de Manon Liard et Romain Bellégo, né le 27 décembre 2023

Enzo, fils de Sandy et Stéphan Soulié, né à Vannes, le 3 janvier 2024

Léon, fils de Manon Laur et Camille Chevallier, né à Vannes, le 6 février 2024

Joséphine, fille de Jennifer Duvinage et Tristan Le Bérigot, le 19 mars 2024

Mariages

Éric Guérin et Félix Rigaud, le 4 juin 2024

Laurène Hamel et Hugo Grandperrin, le 15 juin 2024

Décès

Marie Fauchon, née Evenou, décédée le 19 décembre 2023 à Haute-Goulaine

Danielle Gabai, née Kartun, décédée le 25 décembre 2023 à l'Île-aux-Moines

Jean-Michel Pilon, décédé le 28 décembre 2023 à Rennes

Anne Danet, née Eon, décédée le 13 février 2024 à l'Houmeau

Joël Bouf, décédé le 9 mars 2024 à l'Île-aux-Moines

Paul Gillot, décédé le 10 mars 2024 à Vannes

Yves Oger, décédé le 20 mars 2024 à l'Île-aux-Moines

Jeannine Cario, décédée le 25 mars 2024 à Vannes

Jean-François le Mené, décédé le 8 avril 2024

à l'Île-aux-Moines

Claude Contal, décédé le 18 avril 2024 à l'Île-aux-Moines

Jacqueline Jeandon, née Prat, décédée le 29 avril 2024 à Vannes

Robert Comte, décédé le 4 mai 2024 à Vannes

Jean-Yves Quéré, décédé le 18 mai 2024 à l'Île-aux-Moines

Jean Reignier, décédé le 23 mai 2024 à Sérent

Édouard Le Corre, décédé le 11 juin 2024 à Uzès

Françoise Bellégo, née Thébaud, décédée le 15 juin 2024 à Vannes

Les Insulaires !

En 2024, c'est l'île de Sein qui accueille cette 11^{ème} édition des Insulaires, les 27, 28 et 29 septembre.

Ce festival sera sans nul doute particulier. Mini caillou du bout du monde, Sein est peu peuplée, peu construite. Son charme tient aussi à ses bâtiments colorés du quai des Paimpolais, à ses étroites ruelles, à sa lande découpée en parcelles par d'anciens murets de pierres sèches, ses phares...

Le festival sera, à son image, plus petit : le village des îles, le « campement », le nombre de personnes hébergées, seront moindres.

Les animations, concerts, fanfares, tournois sportifs, seront bien sûr au rendez-vous ! Et les Sénans sont ravis de recevoir chez eux les délégations insulaires.

Des rotations supplémentaires de bateaux seront mises



en place par la compagnie Penn ar Bed chaque jour, afin d'acheminer ceux qui logeront sur le continent. Néanmoins, le dernier bateau partira à 19h20, ces navires ne pouvant naviguer de nuit.

N'hésitez pas, pour tous renseignements, à passer me voir à la bibliothèque.

Céline Dupuis

Eugène Riguidel

Son grand-père maternel s'appelait Maïeul le Coq. Il était originaire de St Nolff. C'était un terrien. Pas un marin, comme les Riguidel.

Et un fervent catholique, qui « fera 8 enfants sous le crucifix », note son mécréant de petit-fils, dont la maman se prénomme Zélie. Maïeul avait créé un atelier de menuiserie à Arradon, au lieu-dit Poulmac'h. Ça marchait bien. Deux ou trois ouvriers. La petite entreprise s'est agrandie, des boiseries réputées dans la région,

des charpentes, mais aussi de la maçonnerie. Maïeul était sollicité pour construire des maisons à Arradon, mais aussi sur l'Île-aux-Moines. Il avait un charretier, le grand Louis, qui amenait les matériaux à la pointe d'Arradon, embarqués sur un sinagot, et débarqués à la pointe du Trec'h où attendait un autre charretier. Dans son contrat dûment signé, le grand Louis exigeait 14 litres de cidre par jour. Et pendant la guerre, le grand Louis gueulait régulièrement, sur le chemin de la pointe d'Arradon, « Pétain, je lui pisse au cul ! ». Ce qui ne choquait pas son patron, Maïeul Le Coq, fervent gaulliste et résistant de la 1^{ère} heure.

C'est du côté paternel qu'Eugène héritera de cette culture maritime chère à Arradon. Son père, maître principal mécanicien, meurt à Mers el-Kébir en juillet 1940. Eugène, né en novembre 1940, ne connaîtra pas son père. Son arrière-grand-père paternel faisait le cabotage de Bordeaux à Nantes. On l'appelait « capitaine Pinard ». Élevé par sa mère, ses tantes, sa grand-mère Marie Le Layec, un univers essentiellement féminin.

« J'ai fait des études très très mauvaises, raconte Eugène. Je me barrai tout le temps. Ce qui m'intéressait, c'était de faire du bateau. Je naviguais sur des plates. Ma grand-mère et ma



mère s'étaient cotisées pour acheter une plate à rames - le Loustic -, faite par Étienne Riguidel, charpentier de marine à Arradon, bien connu pour ses « guépards ». On a mis ensuite une perche avec un morceau de voile, puis on a installé une dérive, et « vogue la galère » ! Avec mon frère Jean-Pierre, on accostait devant le Charlemagne, à l'Île-aux-Moines. Notre objectif se situait à mi-côte, vers le bourg, chez Marcel et Florina. « Haut lieu de débauche » qui nous accueillait souvent

jusqu'à l'aube... Marcel était bègue, et Florina zozotait... Toute une ambiance...

Avec la plate, on allait poser aussi des casiers, pêcher des rougets, des chèvres. C'était la belle vie, l'apprentissage sur le tas. Les communes du littoral du Golfe devraient offrir à chaque nouveau-né un aviron et créer une école traditionnelle pour que, dès le plus jeune âge, les enfants de Baden, de l'Île-aux-Moines, de l'île d'Arz... découvrent le littoral, nagent, godillent, apprennent à voguer à la voile, à la rame. Vivent le Mor bihan, la petite mer, 56 qualités de vie !! kenavo ! »

Nono



Voirie rue route

Une partie de la rue du Gazolven est défoncée (passages du camion poubelles, du taxi, des engins communaux...). Aucun entretien n'est fait sur cette partie. Le revêtement de la rue du Parc Coussan est à refaire (nids de poule, mauvaise évacuation de l'eau de pluie, regard bouché à mi-pente).

La Mairie établit un plan annuel d'amélioration de la voirie. La rue du Gazolven et du Parc Coussan sont à l'étude d'ici à 2027. Les travaux de réfection de la voirie ont un coût prohibitif : le goudron chaud arrive sur l'île (coût du transport), on y ajoute un additif pour ralentir la prise du goudron (coût de l'ajout). Ils doivent donc être programmés. La réfection de la voirie, comme l'enfouissement des câbles, se fait en priorité lors de travaux, par exemple dans le cas de Tor Sauzen lors du changement dans l'alimentation en eau. Dans cet exemple la réfection de la voirie comporte une tranche ferme de travaux pour 2025 et une tranche conditionnelle, pour la partie allant de la route du Trec'h jusqu'à la mer d'un côté, et jusqu'à l'embranchement de la rue de l'Église et de la rue de la Mairie de l'autre. Pour Parc Coussan, une tranche de travaux est programmée, une tranche conditionnelle est envisagée depuis la route du Bas jusqu'à la rue du Toulqueux.

Voirie chemin

Le départ du chemin à partir de la rue du Vieux Moulin comporte en temps de pluie et pendant l'hiver une énorme étendue d'eau par suite d'un grand creux sur le chemin, qui rend difficile l'accès à nos maisons. À Kernò, le chemin du Petit Dolmen dans sa partie inférieure est quasiment impraticable : c'est un amas de cailloux, graviers, racines, qui présentent un danger permanent de chute à vélo ou à pied. La venelle de l'Arche de Noé est inondée par temps de pluie.

Une route, un chemin, une venelle, peuvent être communaux ou non, en tout ou en partie. Pour les trous disséminés, la réparation se fait avec de l'enrobé à froid. La mairie en acquiert chaque année une quantité donnée et les fait reboucher au fur et à mesure des signalements. Lorsque cette quantité est consommée... il faut attendre l'année suivante. L'amélioration de la voirie est une préoccupation constante de la Mairie, mais elle ne peut faire qu'avec ce qu'elle a... Pour la venelle de l'Arche de Noé, une réunion s'est tenue entre la mairie et les propriétaires des terrains qui la bordent. Des aménagements sont indiqués aux propriétaires pour éviter que le ruissellement des pluies se déverse dans le bas de la venelle.

Signalétique

Pourrait-on requalifier la rue de Tor Sauzen en « impasse » ? De nombreux visiteurs l'empruntent pensant rejoindre la route du port puis doivent la remonter avec poussettes et vélos.

On ne peut pas qualifier d'impasse un chemin conduisant d'un endroit à un autre, même lorsqu'une barrière installée par un propriétaire empêche le passage. Il existe bien un petit chemin conduisant à la côte.

Félicitations pour les panneaux des noms de rues, choix des couleurs et des caractères très jolis !

Vie collective

Serait-il possible de réduire la durée de l'éclairage dans le lotissement Er Meliner en semaine pour réduire la facture énergétique de la commune et moins perturber les animaux sauvages, les plantes et le rythme biologique des humains ? Par exemple un éclairage de 6 h 30 au jour pour le premier bateau et de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.

Les douze horloges pilotant l'éclairage sont désormais installées sur l'île, la programmation va donc pouvoir être régulée par la Mairie.

Serait-il possible de prolonger d'une heure le passage de la barge le jour du marché afin de ne pas « speeder » les commerçants qui viennent sur l'île ?

D'une part, il est difficile en saison de faire se croiser le flot des touristes arrivant vers midi et les véhicules des commerçants redescendant vers le port. D'autre part, Izenah est une entreprise privée.

On retrouve sur la côte de nombreux élastiques servant à l'ostréiculture, comme de nombreuses poches à huîtres.

Le nettoyage de la côte est pris en grande partie en charge par des associations de quartier. La Mairie les en remercie et soutient ces initiatives.

Un terrain de tennis ouvert à tous serait souhaitable moyennant finance, avec une application pour réserver et payer la location du terrain.

Il existe plusieurs terrains privés sur l'île, les joueurs potentiels devraient se rapprocher des propriétaires ou des associations qui les gèrent, la Mairie a tenté en vain de trouver un accord avec eux.

Nous n'avons pas pu répondre à toutes vos suggestions. Pensez à regarder votre prochaine Gazette !



Les pages qui suivent comportent le compte rendu des Conseils municipaux tenus à la mairie de l'Île-aux-Moines par le maire et les membres du Conseil municipal.

Séance du 1^{er} février 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Edouard Brunet, Alizée Burban, Mathilde Daniel, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Ronan Créquer a donné pouvoir à Jacques Bathiat.

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil du 11 décembre 2023.

Les salles du Prado : approbation du projet, plan de financement et sollicitations de subventions

Le maire rappelle que la commune a validé l'avant-projet sommaire (APS) des salles du Prado et que l'avant-projet définitif (APD) est attendu pour fin février début mars.

Il indique qu'il est nécessaire d'approuver le projet, le plan de financement ainsi que les sollicitations de subventions. Le projet est éligible aux subventionnements de l'État, du Contrat État Région Îles du Ponant, de la Région, du Département et de Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération. Il propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes		
Honoraires	411 621 €	Conseil départemental PST	17,49%	525 000 €
Études / frais annexes	100 547 €	Etat Detr / Dsil	12,21%	366 600 €
Travaux	2 490 199 €	Région Bien Vivre en Bretagne	8,33%	250 000 €
		Cper Îles du Ponant	6,00%	180 000 €
		GMVA	5,49%	164 700 €
		Autofinancement	50,48%	1 516 0670 €
Total	3 0002 367 €	Total	100%	3 0002 367 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, et autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions ci-dessus et d'autres.

Réfection des cabines de plage du Drehen : approbation du projet, plan de financement et sollicitations de subventions

Le maire rappelle que la commune souhaite rénover intégralement les 48 cabines de plage. Il indique qu'il est nécessaire d'approuver le projet, le plan de financement ainsi que les sollicitations de subventions. Le projet est éligible au subventionnement de l'État DETR 2024. Il propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes		
Travaux	150 000 €	ETAT DETR	40%	60 400 €
SPS	1 000 €	Autofinancement	60%	90 6000 €
TOTAL	151 000 €	TOTAL	100%	151 000 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions ci-dessus et d'autres, et l'autorise à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

Tarifs camping municipal du Vieux Moulin 2024

Le maire propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, qui varient selon 3 périodes :

Tarif vert : de l'ouverture à fin avril et de mi-septembre à fin septembre ;

Tarif bleu : mai, juin, juillet jusqu'aux vacances scolaires et de fin août à mi-septembre ;

Tarif jaune : vacances scolaires été.

Emplacements nus (sans électricité) :

Prix / jour / personne		Tarif vert	Tarif bleu	Tarif jaune
Adulte	13 ans et +	7,70 €	8 €	8,50 €
Enfant	de 3 ans à 12 ans	4,50 €	4,80 €	5,00 €
	- de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Travailleurs Saisonniers	(sur présentation du contrat travail)	4,50 €		

* à la location de l'emplacement s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - 0.20€/nuît/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 5€

Tentes classiques :

	Tarif vert	Tarif bleu	Tarif jaune
Tente 1 couchage : Équipée de matelas et oreillers gonflables	18 €	19 €	21 €
Tente 2 couchages : Équipée de matelas et oreillers gonflables	29 €	30 €	33 €
Tente 4 couchages : Équipée de matelas, oreillers et couvertures	42 €	44 €	49 €

* à la location de tente s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - 0.20 €/nuît/adulte + 18 ans en 2024) + les frais de réservation de 5 €. Une caution de 100 € sera demandée.

Tentes Sibley :

2 couchages			
Prix / nuit de 16 h à 11 h	De 2 à 3 nuits	Dès la 4 ^{ème} nuit	Semaine
Tarif Vert :	48 € */nuit	41 €/nuit	255 €
Tarif bleu :	59 € */nuit	50 €/nuit	315 €
Tarif jaune :	77 € */nuit	65 €/nuit	415 €
4 couchages			
Prix / nuit de 16 h à 11 h	De 2 à 3 nuits	Dès la 4 ^{ème} nuit	Semaine
Tarif Vert :	58 € */nuit	50 €/nuit	317 €
Tarif bleu :	68 € */nuit	60 €/nuit	377 €
Tarif jaune :	87 € */nuit	75 €/nuit	478 €

Minimum 2 nuits. * à la location de la Sibley la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - 0.20 €/nuît/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 8 €. Une caution de 200 € sera demandée.

Tentes équipées lodge (électricité)* :

Minimum 1 semaine pendant les vacances scolaires d'été et minimum 2 nuits en dehors de cette période.

4 couchages : 2 lits de 140				Couchage supplémentaire
Prix / nuit de 16 h à 11 h	De 2 à 3 nuits	Dès la 4 ^{ème} nuit	Semaine	+7 €/nuît / couchage aux tarifs ci-contre
Tarif Vert :	59 € */nuit	50 €/nuit	314 €	
Tarif bleu :	74 € */nuit	63 €/nuit	398 €	
Tarif jaune :	100 € */nuit	84 €/nuit	534 €	

* à la location du lodge s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - 0,20 €/nuît/adulte + 18ans en 2024) + les frais de réservation de 8 €. Une caution de 200 € sera demandée.

Prestations optionnelles :

Location de draps	Prix du kit / lit (draps + taies)	12 €
Location matelas	Prix du kit/personne/nuit (matelas gonflable + oreiller)	3 €
Kit entretien	éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3 €
Laverie automatique	Jeton de lavage Dosette de lessive Jetons de lavage + séchage	4 € le jeton 2 € le jeton 6 € le jeton
Électricité		4 €

Le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs ci-dessus.

Modification du tableau des effectifs

Le maire précise qu'un reclassement induit de revoir le tableau des effectifs comme suit :

Service	Cadre d'emplois/Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	32/35 ^{ème}	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 ^{ème}	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	80 % annualisé	1
Littoral	Technicien territorial principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Technique	Technicien	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	3
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1 vacant
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème} annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 ^{ème}	1

Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 13 février 2024.

La séance est levée à 19h10.

Séance du 21 mars 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin

Absents excusés : Alizée Burban a donné pouvoir à Mathilde Daniel

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 1^{er} février 2024.

Budget Lotissement : approbation du compte de gestion 2023 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1^o) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2^o) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3^o) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget lotissement dressé

pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Lotissement : vote du compte administratif 2023

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Avant de débattre du compte, le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	26 271 €
Résultat antérieur reporté	67 870.38 €
Résultat de clôture	94 141.38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	-385 676.96 €
Résultat antérieur reporté	385 676.96 €
Résultat global	0.00

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Lotissement.

Clôture budget Lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2023 au budget principal

Le maire rappelle que toutes les opérations ayant été passées, le budget lotissement est clôturé au 31/12/2023. Le résultat final du lotissement est de 94 141.38 Il sera repris au 002 en recettes de fonctionnement du budget principal 2024 de la commune.

Le Conseil municipal acte que le résultat de 94 141.38 du lotissement sera repris au 002 en recettes de fonctionnement du budget principal 2024 de la commune.

Budget Camping : création

Le maire précise que l'activité du camping nécessite la création d'un budget rattaché et assujéti à la TVA. Il est à établir selon la norme comptable M4, considérant que le chiffre d'affaires et la nature de l'activité nécessite la création d'un budget rattaché qui possèdera son propre compte au trésor.

Le Conseil municipal approuve la création du budget rattaché camping pour l'année 2024.

Camping : demande pour bénéficier de la franchise de TVA

Bien que l'activité camping soit une activité assujétiée à la TVA, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de la franchise qui les dispense du paiement de la TVA dans certaines conditions. Après avis de la Direction Départementale des Finances Publiques le chiffre d'affaires hors TVA n'excédant pas 91 900 €, la commune peut donc demander à bénéficier de la franchise en base de TVA.

Le Conseil municipal acte la demande de bénéfice de la franchise en base pour l'activité du camping.

Budget Camping : vote du budget primitif 2024

Le maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget Camping de l'exercice 2024 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	53 000 €	53 000 €	0.00 €
Investissement	6 300 €	6 300 €	0.00 €
Cumul	59 300 €	59 300 €	0.00 €

Le maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget Camping 2024. Le Conseil municipal adopte le budget camping 2024 comme ci-dessus.

Budget Principal : approbation du compte de gestion 2023 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les

titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Principal : vote du compte administratif 2023

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Marie-Paule Bellégo est élue présidente de séance. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	713 679,84 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de clôture	713 679,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	129 900,97 €
Résultat antérieur reporté	2 141 005,26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2024)	2 270 906,23 €
Restes à réaliser en dépenses	- 763 500 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	1 507 406,23 €
Besoin de financement	0,00 €

Le maire sorti, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Budget Principal : affectation du résultat du compte administratif 2023

Résultat de la section de fonctionnement	713 679,84 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	713 679,84 €

Le Conseil municipal affecte en report à nouveau à la même section le résultat de la section de fonctionnement.

Fixation du taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables. En 2024, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Le maire propose au Conseil municipal qui l'accepte, de reconduire les taux de fiscalité 2022 et 2023, soit pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.71% (part communale 24.45% (= 2020)

+ transfert du taux départemental 15.26%)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.40% (= 2020)

Subvention exceptionnelle du budget principal au budget Mer ports communaux activités maritimes

Le maire rappelle que les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Les budgets annexes des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager, etc...).

Suite aux importants investissements faits les dernières années et ceux à venir sur le budget Mer (murs de défense, lignes de Mouillages, AOT, Mouillages de moindre impact), la section d'exploitation se trouve en déséquilibre.

Les subventions sont interdites sauf exceptions législatives pour les communes. Les budgets des SPIC communaux, intercommunaux et départementaux, exploités en régie, affermés, ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est en conséquence interdit aux communes, à leurs groupements et aux départements de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC ; des assouplissements existent toutefois pour les seules communes et leurs groupements par exceptions, dont celle-ci : « si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs » peut après avis de la Direction Départementale des Finances Publiques permettre une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget Mer ports communaux activités maritimes.

Le Conseil municipal approuve une subvention exceptionnelle du budget principal au budget Mer d'un montant de 26 678,54 €.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'île-aux-Moines

Le maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000 € au CCAS, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2024 aux associations

Le maire rappelle que les règles pour les demandes de subventions sont les suivantes :

Dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n contenant :

- Compte rendu de la réalité de la vie associative,
 - Fourniture des comptes de l'année,
 - Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1
- Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :
- Soutien du fonctionnement des associations illoises qui le sollicitent,
 - Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
 - Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
 - Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
 - Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations Olivier Cario s'abstient pour les votes des subventions anciens combattants et CREPHI et Edouard Brunet s'abstient pour le vote de la subvention du Kin-ball.

Le Conseil municipal décide d'allouer à l'unanimité des votants pour les autres associations ci-dessous les subventions suivantes :

Association	Montant 2024
Easylang	200
APEL	1 500
ACI	500
Herbier Kerscot	1 300
Jardin du Caillou	300
Gymnastique féminine	1 200
Izen'art	2 500
Théâtre en herbe	2 500
Escapes musicales	2 500
CREPHI	200
Passeurs de films	5 500
Brouël	200
Kin Ball	1 200

Association	Montant 2024
Couleurs de Bretagne	550
La compagnie du Caillou	1 800
LALVI	800
Sinago	7 000
Air Mémorial Monterblanc	300
Conservatoire de Cornouaille Douarnenez	300
Pompiers Vannes	200
Total	30 550

Cotisations 2024 de la Commune

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2024.

Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : 191,22 € (0,296 € par habitant population INSEE)

Association Les Îles du Ponant : 6 716,40 € (4,35 € par habitant sur la population DGF 2023 (1 544))

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement : 207,24 €

Association des Maires ruraux du Morbihan : 100 €

Association la semaine du Golfe : 100 €

Paysages de mégalithes : 3 000 €

Savoir-faire des îles du Ponant : 500 €

Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : 155 €

Syndicat mixte Vigipol : 432,32 €

Le Conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le maire à signer tout document concernant les adhésions ci-dessus.

Eaux pluviales : durée d'amortissement

Le maire explique que dans le cadre du transfert de compétences Eaux pluviales à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la commune est redevable d'une attribution de compensation d'investissement à hauteur de 22 000 € au titre de l'année 2024. Cette attribution de compensation d'investissement, inscrite au compte 2046, doit obligatoirement faire l'objet d'un amortissement. Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'1 an, et de procéder à la neutralisation budgétaire de cette subvention d'équipement versée.

Ce mécanisme de neutralisation budgétaire permet, par un jeu d'écriture comptable, d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin de ne pas dégrader la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée en 2024 au titre de l'année 2024 à 1 an, de neutraliser l'amortissement de cette attribution de compensation d'investissement par les écritures comptables prévues à cet effet dans le budget primitif 2024.

Budget Principal : vote du budget primitif 2024

Le maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2024 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 942 776,27 €	2 942 776,27 €	0,00 €
Investissement	4 106 709,56 €	4 106 709,56 €	0,00 €
Cumul	7 049 485,83 €	7 049 485,83 €	0,00 €

Le Conseil municipal adopte le budget principal 2024 comme ci-dessus.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : approbation du compte de gestion 2023 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget Mer ports communaux activités maritimes dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : vote du compte administratif 2023

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés.

Avant de débattre des comptes, le maire devant sortir pour le vote, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Jacques Bathiat est élu président de séance.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	- 9 115,18 €
Résultat antérieur reporté	4766,64 €
Résultat de clôture	- 4348,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2023	- 37 122,56 €
Résultat antérieur reporté	265 907 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2024)	228 784,44 €
Restes à réaliser en dépenses	52 600 €
Restes à réaliser en recettes	43 312,44 €
Résultat global	219 496,88 €
Besoin de financement	0,00 €

Le maire sorti, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Mer ports communaux et activités maritimes.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget mer ports communaux activités maritimes.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : affectation du résultat du compte administratif 2023

Résultat de la section d'exploitation	- 4 348,54 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	- 4 348,54 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2023 au budget mer ports communaux activités maritimes 2024 en report à la section à la section d'exploitation.

Mouillages : adoption des tarifs 2024

Le maire indique au Conseil municipal que la convention de délégation de gestion des zones de mouillages (hors zones d'embarcations légères) entre la commune et l'UAPIM du 29 décembre 2020 prévoit : « Les redevances sont arrêtées par le Conseil municipal de l'Île-aux-Moines après avis du conseil des mouillages et en fonction de la redevance domaniale ainsi que l'ensemble des frais relatifs aux mouillages faisant l'objet de l'Autorisation d'Occupation Temporaire. Les tarifs sont révisés annuellement. Toute surcharge budgétaire éventuelle due à l'exploitation sera assurée par l'évolution de la redevance. »

Le maire propose au conseil municipal de fixer les redevances à :

39,89 € TTC du mètre pour le tarif plaisance

126,00 € TTC pour le tarif professionnel (=2023)

Le Conseil municipal fixe les tarifs 2024 comme proposé ci-dessus.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : vote du budget primitif 2024

Le maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Mer ports communaux et activités maritimes de l'exercice 2024 sur lequel il délibère.

Il se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	113 616,54 €	113 616,54 €	0,00 €
Investissement	101 038,99 €	338 819,74 €	237 780,75 €
Cumul	214 655,53 €	452 436,28 €	237 780,75 €

Le Conseil municipal adopte le budget mer ports communaux activités maritimes 2024 comme ci-dessus.

Travaux ouvrages maritimes : adoption du plan de financement

Jacques Bathiat, adjoint à la mer, présente les travaux maritimes envisagés. Le maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2024 et propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	173 036 €	ÉTAT Fonds maritime	115 000 €
Honoraires	14 240 €		
SPS	1 000 €	Autofinancement	73 276 €
TOTAL	188 276 €	TOTAL	188 276 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter la subvention-ci-dessus.

Rénovation du cabanon du port : adoption du plan de financement

Le maire présente les travaux de réhabilitation du cabanon. Il précise que les crédits seront inscrits au budget 2024 et propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	132 500 €	Autofinancement	153 890 €
Honoraires	20 390 €		
SPS	1 000 €		
TOTAL	153 890 €	TOTAL	153 890 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le maire à signer le contrat avec l'architecte, à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter des subventions.

Les salles du Prado : approbation de l'avant-projet définitif (APD), du montant arrêté des travaux et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Le maire présente au Conseil municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) et le montant des travaux arrêté à la somme de 2 330 700 € HT hors options (valeur MO soit mai 2023, TP01 = 128,9).

Le Conseil municipal valide la phase d'Avant-Projet Définitif pour un montant prévisionnel de travaux de 2 330 700 € HT hors options (valeur 05/2023, TP01 = 128,9), valide la rémunération définitive du maître d'œuvre pour un montant global de 301 681 euros HT, autorise Morbihan Habitat à signer l'avenant relatif à la rémunération définitive au nom et pour le compte de la Commune, et le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le maire rappelle que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 a créé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui est destinée à soutenir les agents de la fonction publique face à l'inflation. Au titre de la libre administration des collectivités territoriales, cette prime n'est pas obligatoire et chaque collectivité fait le choix de délibérer d'attribuer ou pas cette prime. Il est proposé le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur des agents de la commune. Cette prime sera attribuée aux agents nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023 et toujours employés au 30 juin 2023 et proratisée en fonction du temps de travail.

Le montant alloué est calculé en fonction des rémunérations perçues sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La commune a décidé d'attribuer le maximum du montant autorisé par décret soit une enveloppe de 8 572 euros pour la commune.

La prime sera versée en deux fois sur les salaires d'avril et de mai 2024. Les montants des primes par tranches de revenus sont les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pour un agent à temps complet sur l'ensemble de la période
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents municipaux conformément aux montants ci-dessus.

Décisions du maire prises par délégation

Informations du Conseil municipal :

- Tarifs locations studios communaux
- Tarifs mouillages communaux
- Tarifs vente de bois

La séance est levée à 19h00.

Séance du 9 avril 2024

Présents : Marie-Paule Bellégo, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Alizée Burban, Ronan Crequer, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Absents excusés : Philippe Le Bérigot a donné pouvoir à Jacques Bathiat, Philippe Morvant a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Maryse Cohen

Secrétaire de séance : Maryse Cohen.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 21 mars 2024.

Fixation des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

En 2024, le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux des taxes foncières bâties et non bâties et sur le taux de la taxe d'habitation. Marie-Paule Bellégo rappelle au Conseil municipal les taux 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,71 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,40 %

Taxe d'habitation : 10,50 %

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalité de 2023 pour 2024.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-02-11 du 21 mars 2024 suite à la non intégration du taux de taxe d'habitation dans la délibération précédente.

Le Conseil municipal prend acte que cette délibération qui annule et remplace la délibération n°2024-02-11 du 21 mars 2024, fixe les taux de fiscalité pour l'année 2024 comme 2023.

La séance est levée à 18h05

Séance du 24 mai 2024

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Mathilde Daniel, Edouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents : Jacques Bathiat a donné pouvoir à Philippe Morvant, Ronan Créquer a donné

pouvoir à Mathilde Daniel, Alizée Burban a donné pouvoir à Pierre Sokoloff.
 Secrétaire de séance : Maryse Cohen
 Le conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 9 avril 2024.

Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé des Îles Bretonne 2024-2029

L'association Les îles du Ponant et l'Agence régionale de santé de Bretagne œuvrent depuis janvier 2023 pour le renouvellement d'un second Contrat Local de Santé (CLS). Le CLS des îles bretonnes, outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et l'association Les îles du Ponant, est l'expression de dynamiques régionales et locales partagées entre acteurs pour mettre en œuvre des actions au plus près des habitants des îles bretonnes.

Les signataires du CLS participent aux travaux d'élaboration et au suivi du CLS dans le cadre des instances stratégiques. Ils valident chaque étape importante de sa mise en œuvre et peuvent également être financeurs d'actions.

Le CLS des îles bretonnes comprend un CLS socle pour les 11 îles bretonnes du Ponant habitées et fera l'objet d'une déclinaison par avenant pour chaque île.

Le plan d'action coconstruit avec l'ensemble des partenaires lors des groupes de travail par thématique s'articule autour de 5 axes stratégiques et a été soumis au comité de pilotage le 16 avril 2024 :

Favoriser l'accès aux soins dans les îles

Renforcer la coordination entre les différents acteurs

Favoriser l'attractivité des professionnels sur les îles

Bien vieillir dans les îles

Améliorer la santé dans les îles à tous les âges de la vie

Le CLS des îles bretonnes du Ponant fera l'objet d'une cérémonie de signature officielle le 30 mai 2024 à l'Île-aux-Moines.

Le Conseil municipal approuve le Contrat Local de Santé 2024-2029 des Îles Bretonnes, et autorise le maire à signer ledit document.

Acquisition d'une parcelle au Bocéno

Le maire indique que la commune a la possibilité d'acquérir une parcelle au Bocéno qui appartenait à monsieur Rossignol et a été achetée par monsieur Forgeue. La parcelle est cadastrée AB 494 division de la parcelle (C 327) d'une superficie de 463 m². Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 165,91 € le m².

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle AB 494 au prix de 76 816,33 €, et autorise le maire à signer l'acte notarié dont le coût sera supporté par la commune et toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cabanon du port : plan de financement et sollicitations des subventions

Le maire indique que l'estimation des travaux pour la réhabilitation du cabanon du port transmise par le cabinet MSR Architecture est conforme au plan de financement présenté lors du Conseil municipal du 21 mars 2024.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	132 500 €	Autofinancement	153 890 €
Honoraires	20 390 €		
SPS	1 000 €		
TOTAL	153 890 €	TOTAL	153 890 €

Le Conseil municipal prend acte de l'information.

Budget camping : Décision Modificative n°1

Le maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative au budget camping est nécessaire afin de régulariser le montant des dépenses imprévues de la section d'investissement. En effet, elles représentent 10,48 % du montant des dépenses, alors que le plafond est de 7,50 %.

Budget camping - Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre 020	Article 020	- 190,00 €
Chapitre 21	Article 2188	+ 190,00 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget camping telle que présentée ci-dessus.

CLSH : adoption des nouveaux tarifs

Le maire propose au Conseil municipal de modifier les tarifs du centre de loisirs sans hébergement en fonction du Quotient Familial (QF) comme suit à compter du 1^{er} juillet 2024 :

	Q F ≤ 1000	1000 > Q F ≤ 1900	1900 > Q F ≤ 2200	Q F > 2200
Vacances scolaires				
½ journée	3,50 €	5,00 €	6,50 €	8,00 €
Journée	6,50 €	9,50 €	12,50 €	15,50 €
Journée avec sortie	14,50 €	17,50 €	20,50 €	23,50 €
Forfait semaine journées	30,00 €	45,00 €	65,00 €	75,00 €
Forfait semaine journée avec sortie	34,00 €	49,00 €	69,00 €	79,00 €
Forfait semaine ½ journée	17,00 €	25,00 €	35,00 €	40,00 €
Forfait semaine ½ journée avec sortie	24,50 €	34,00 €	45,50 €	52,00 €
Forfait semaine ½ journée avec natation	62,00 €	75,00 €	90,00 €	100,00 €
Forfait semaine journée avec natation	75,00 €	95,00 €	120,00 €	139,00 €
Forfait semaine ½ journée voile	75,00 €	90,00 €	110,00 €	135,00 €
Garderie matin	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
Garderie soir	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
Garderie matin et soir	1,50 €	2,50 €	2,50 €	3,50 €
Hors vacances scolaires				
½ journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Journée	5,00 €	7,00 €	9,00 €	10,00 €
Garderie matin	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
Garderie soir	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
Garderie matin et soir	1,50 €	2,50 €	2,50 €	3,50 €

Par un vote à main levée : 1 vote contre, 1 abstention, 12 votes pour, le Conseil municipal, adopte les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2024.

Convention de groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés (LDA)

Le maire présente le rapport suivant : dans le cadre de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés (LDA) diffus proposée par Citeo, la délibération du 28 Septembre 2023 autorise GMVA à assurer la coordination de l'accompagnement. Une convention de groupement est nécessaire pour assurer la coordination entre l'intercommunalité et les communes engagées dans le groupement. GMVA sera désigné comme responsable dans le cadre de la mise en œuvre de la convention LDA (lutte contre les déchets abandonnés) proposée par CITEO.

La convention de groupement est proposée en annexe de la délibération, elle inclue la réparation des soutiens aux membres du groupement et les modalités de transmission

des informations au Responsable. Cette obligation se concrétise par la mise en place d'aides financières en fonction de l'habitat en respectant le barème suivant :

Typologie du milieu de la commune (population INSEE)	Montant (€/hab.an)
Urbain : Commune de plus de 5 000 habitants	3,20 €
Rural : Commune de moins de 5 000 habitants	0,90 €
Urbain dense : Commune de plus de 50 000 habitants	4,30 €
Touristique Plus de 1,5 lits touristiques par habitant Ou Taux de résidences secondaires supérieur à 50 %	3,50 €

Les soutiens obtenus représentent pour l'Île-aux-Moines :

Année 1 : 1 628,00 €

Année 2 : 1 085,00 €

Année 3 : 1 085,00 €

Le Conseil municipal approuve la convention de groupement proposée en annexe, donne tout pouvoir au maire pour signer la convention de groupement de lutte contre les déchets abandonnés, et l'autorise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h50.

Résultats des élections européennes du 9 juin 2024

		Île-aux-Moines		France
Inscrits	735			
Votants	503	68,44%		52%
Abstentions	232	31,56%		48%
Blancs	2	0,27%		1,36%
Nuls	9	1,79%		1,45%
Exprimés	492	97,81%		
Besoin d'Europe	Valérie Hayer	137	27,85%	14,60%
Réveiller l'Europe	Raphaël Glucksmann	102	20,73%	13,83%
La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe	François-Xavier Bellamy	90	18,29%	7,25%
La France revient !	Jordan Bardella	47	9,55%	31,37%
La France fière	Marion Maréchal	30	6,10%	5,47%
Europe Ecologie	Marie Toussaint	21	4,27%	5,50%
Alliance rurale	Jean Lassalle	18	3,66%	2,35%
Parti animaliste	Hélène Thouy	13	2,64%	2%
La France insoumise - Union populaire	Manon Aubry	8	1,63%	9,89%
Gauche unie pour le monde du travail	Léon Deffontaines	7	1,42%	2,36%
Lutte ouvrière le camp des travailleurs	Nathalie Arthaud	6	1,22%	0,49%
Ecologie au centre	Jean-Marc Governatori	5	1,02%	1,28%
Liste Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix	Asselineau	5	1,02%	1,02%
L'Europe ça suffit	Florian Philippot	1	0,20%	0,93%
Ecologie positive et territoires	Yann Wehring	1	0,20%	0,42%
Equinoxe : écologie pratique et renouveau démocratique	Marine Cholley	1	0,20%	0,29%

Espèces invasives

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui reconnues comme l'une des principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Pour faciliter l'identification des espèces présentes en Bretagne et aider à la mise en place d'actions de sensibilisation et de lutte, le Conservatoire botanique national de Brest a actualisé en 2024 la liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Cette liste met en évidence 33 plantes « invasives avérées », 54 plantes « potentiellement invasives » et 117 plantes « à surveiller ».

Afin de protéger notre île et sa biodiversité, nous avons sélectionné quelques plantes invasives avérées très présentes et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques. Nous espérons éveiller les consciences et ainsi éviter de nouvelles implantations, et encourager les habitants à empêcher toute prolifération.

Voici les principales espèces concernées :

Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Ail triquètre (*Allium triquetrum*), Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), Griffes de sorcière (*Carpobrotus acinaciformis*, *Carpobrotus acinaciformis*, *Carpobrotus edulis*, *Carpobrotus edulis*), Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), Chalef d'Ebbinge (*Elaeagnus x submacrophylla* Servett), Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle), Cinéraire maritime (*Jacobaea maritima*), Laurier-sauce (*Laurus nobilis*), Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta* Kunth), Laurier palme (*Prunus laurocerasus*), Renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *Reynoutria x bohémica*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)...

Cette liste est loin d'être exhaustive, vous trouverez le document complet à cette adresse :

<https://www.cbnbrest.fr/flux-actualites/704-actualisation-de-la-liste-des-especes-exotiques-envahissantes-pour-la-bretagne>



Érable sycomore.



Griffes de sorcière.



Ail triquètre (à ne pas confondre avec l'ail des ours).



Herbe de la pampa.



Renouée du Japon.



Laurier palme.

AGENDA

BAL ET FEU D'ARTIFICE

Samedi 13 juillet

Place du Marché.

Par les pompiers et l'APEL.

CONCERT

Mercredi 17 juillet

Église.

Par les Escales Musicales.

Pré-concert à 17 h et concert à 20 h.

BRIC À BRAC

Dimanche 21 juillet

Place du Marché.

Par l'APEL.

FÊTE DE LA MER

Dimanche 28 juillet

Pointe du Trec'h.

FESTIVAL PASSEURS DE FILMS

Vendredi 2 au dimanche 4 août

Parc du château du Guéric

et place du Marché.

CONCERT

Mercredi 7 août

Église.

Par les Escales Musicales.

Pré-concert à 17 h et concert à 20 h.

FESTIVAL THÉÂTRE EN HERBE

Du vendredi 9 au dimanche 11 août

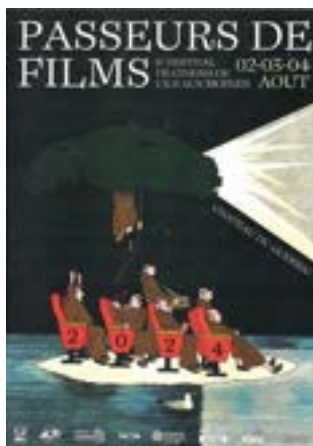
COMMÉMORATION

CRASH DES AVIATEURS ANGLAIS

Samedi 14 août

BAL ET FEU D'ARTIFICE

Samedi 14 août



CONCERT

Lundi 19 août

Église.

Par les Escales Musicales.

Pré-concert à 17 h et concert à 20 h.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Dimanche 8 septembre

Salle polyvalente.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 21 et

dimanche 22 septembre

FESTIVAL LES INSULAIRES

Du vendredi 27

au dimanche 29 septembre

Île de Sein.

TÉLÉTHON

Vendredi 29 et

samedi 30 novembre

Place du Marché et salle annexe.

Par le Comité des Fêtes.

(sous réserve d'un nouveau comité des fêtes)

CONCERT

Dimanche 27 octobre

Église.

Par les Escales Musicales.

SPECTACLE DANSES CELTIQUES ET REPAS

Samedi 30 novembre

Salle polyvalente.

(sous réserve d'un nouveau comité des fêtes)

EXPOSITIONS

Salle annexe de la mairie

12 au 17 juillet

18 au 20 juillet

21 au 25 juillet

26 au 30 juillet

Club des Sages

Club des Sages

Steph de la Rouge

Marthe Vitrac

31 juillet au 4 août

5 au 9 août

10 au 14 août

15 au 19 août

22 au 25 août

Christian Pinon

Édith O'Neill

Stéphane Dugied

Solange Beauchesne

Michel Désiré

+ d'infos : www.mairie-ileauxmoines.fr

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines	17

SERVICES

Office de Tourisme	02 97 26 32 45 (1 ^{er} avril / 30 septembre)
La Poste	36 31 de 9h à 12h - du mardi au vendredi, toute l'année
Linky	08 00 05 46 59
Enedis (Dépannage)	09 72 67 50 56 Dépannage

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo	(www.kiceo.fr) 02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Jérôme	07 69 80 31 01
Taxi Christophe	06 85 61 15 48

ENSEIGNEMENT LOISIRS JEUNESSE BIBLIOTHÈQUE

Maison des assistantes maternelles	02 97 41 49 74
École Saint-Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	07 70 00 50 90

Camping
02 97 68 91 45

Bibliothèque
02 97 26 32 61
*Lundi de 18h à 19h - mercredi de
16h à 18h - vendredi de 10h à 12h
+ du 1^{er} juillet au 31 août : lundi de
10h à 12h et samedi de 11h à 12h*

CULTE

Père Séverin Marie
06 71 52 56 08
Messe le dimanche à 10h30

SOCIAL / SANTÉ

ADMR	(aide à domicile) 02 97 57 10 42
C.C.A.S. / EHPAD	Résidence Léon Vinet 02 97 26 37 26
Infirmiers	Régis Talhouarne 06 84 44 52 36 Soazig Berthevas 06 74 93 41 50
Kinésithérapeutes	Sébastien Martinez et Dorian Massa 06 62 76 47 20 <i>Sur rendez-vous du mardi au vendredi</i>
Médecin	02 97 68 40 58
Ostéopathe	Alexa Châtelet-Vannier 06 51 67 72 56
Sage-femme	Anne Bozzetto 06 45 79 17 29
Pharmacie	Dr Gilbert Baron 02 97 26 31 49 <i>9h30 à 12h30 sauf le dimanche, 15h30 à 19h30 sauf le mercredi, samedi et le dimanche.</i> <i>Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin</i>



MAIRIE

6, place du Marché
56780 Île-aux-Moines
02 97 26 32 61
www.mairie-ileauxmoines.fr
mairie@mairie-ileauxmoines.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Toute l'année du lundi au vendredi
et un samedi sur deux (semaines impaires)
le matin de 9h à 12h

HORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

du 1^{er} juillet au 31 août
tous les samedis de 9h à 12h

DÉCHETS - TRI

Encombrants

Kerscot - Rue du Dolmen
Lundi de 14h à 17h
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h à 12h

Déchets verts

(broyat et tonte uniquement)

Ancienne décharge de Penhap
Mêmes horaires
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines

La commune rappelle :

*qu'il est impératif de vider les sacs de
déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs
vides dans le conteneur prévu ;
qu'il est interdit de déposer des déchets,
même végétaux, sur le rivage ou sur les
chemins ;
qu'il est d'usage d'entretenir le long de
sa propriété lorsqu'elle borde une voie
communale.*

Comité de Rédaction :

Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Brigitte
Loraillère-Gueden, Daniel Gilles, Jean-Luc
Poussier, Béatrice Mabit, Mireille Dathanat,
Laure Pédezert, Maryse Cohen, Nono,
Odile Thiérart, Françoise Chabbert-Gain,
Jean-Jacques Simon, Anne Armand-Robinet,
Christine Dufourmantelle, Estelle Baucher

Mise en page :

Alain Louarn, graphiste
Dessins offerts par Nono
Et merci à tous les photographes !

Impression :

IOV Communication - Arradon

Dépôt légal n° 1457



SOMMAIRE



P. 20

L'école publique

Une histoire mouvementée depuis 1829.



P. 27

L'offre de santé

Bienvenu, sur notre caillou, docteur Jean-Paul Malaper !

Les Stolpersteine : la commune honore ses déportés de la Seconde Guerre Mondiale

Ces pavés honorent la mémoire de cinq habitant-es de l'île, victimes du nazisme. Assurons nous collectivement de ne jamais les oublier.



P. 28



P. ?

Les Rapaces

La buse variable, le faucon crécerelle, la chouette hulotte, l'épervier d'Europe... Et l'hiver, le rare milan royal nous rend visite avec l'autour des palombes.

P. 16

Le théâtre du caillou

La compagnie du caillou est triste, notre ami Joël Bouf a quitté la scène. La comédie continue...



Photo de couverture

La Flamme Olympique a brillé à l'Île-aux-Moines le 6 juin dernier.

ÉDITO	P. 3	RUBRIQUE DES LECTEURS	P. 33
VIE DE LA COMMUNE	P. 4	CONSEILS MUNICIPAUX	P. 34
VIE DES ASSOCIATIONS	P. 12	INFOS PRATIQUES	P. 41
PATRIMOINE	P. 20	AGENDA	P. 42
VIE DE L'ÎLE	P. 24	NUMÉROS UTILES	P. 43
ET AILLEURS	P. 32		

En prenant cette Gazette, pensez à faire un don de 1€ ou plus au profit d'une association.